

VILLE DE MONTFORT SUR MEU

Rapport Budgetaire

Compte Administratif/Budget Primitif

23 / 24



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BUDGET PRINCIPAL	3
LES DONNEES FINANCIERES	3
BUDGET PRINCIPAL	4
COMPTE ADMINISTRATIF 2023	4
Niveau général de réalisation	4
Résultats de l'exercice	5
Epargne	6
Ratios Obligatoires	7
La Dette.....	7
BUDGET PRIMITIF 2024	10
Fonctionnement	10
Investissement	30
PROSPECTIVE.....	36
Plan Pluriannuel d'Investissement.....	36
Evolution des ratios	37
BUDGET PRINCIPAL	39
LES PROJETS	39
AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI	40
Travaux dans les bâtiments scolaires	40
Maison de Santé.....	41
Projet de la Tour Papegaut	42
TRANSITION ECOLOGIQUE	43
Actions en faveur des économies d'énergie.....	43
Fête de la Nature	43
Ilôt de fraîcheur	44
VIE LOCALE	45
Guinguette : 4 ^{ème} édition	45
Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne.....	45
Terre de jeux 2024	46
LE BUDGET ANNEXE	48
BUDGET ASSAINISSEMENT	49
COMPTE ADMINISTRATIF 2023	49
Niveau général de réalisation	49
Résultats de l'exercice	50
La Dette.....	51
BUDGET PRIMITIF 2024	51
Fonctionnement :	51
Investissement :	53
Les projets 2024	55

BUDGET PRINCIPAL

LES DONNEES FINANCIERES



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Niveau général de réalisation

► Fonctionnement :

Dépenses	BP	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	7 029 810,00 €	6 315 031,94 €	89,83%
Dép. d'Ordre	614 435,00 €	409 514,86 €	66,65%
Total	7 644 245,00 €	6 724 546,80 €	87,97%

Recettes	BP	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	7 620 745,00 €	7 761 484,30 €	101,85%
Rec. d'Ordre	23 500,00 €	13 568,28 €	57,74%
Total	7 644 245,00 €	7 775 052,58 €	101,71%

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 1 050 505,78 €

► Investissement :

Hors RAR

RAR Compris

Dépenses	BP	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution	Taux d'exécution
Dép. Réelles	3 442 296,31 €	2 289 846,50 €	761 178,46	66,52%	88,63%
Dép. d'Ordre	138 500,00 €	41 213,35 €		29,76%	29,76%
Total	3 580 796,31 €	2 331 059,85 €	761 178,46 €	65,10%	86,36%

Recettes	BP	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution	Taux d'exécution
Rec. Réelles	2 851 361,31 €	1 613 529,05 €	1 167 619,00	56,59%	97,54%
Rec. d'Ordre	729 435,00 €	437 159,93 €		59,93%	59,93%
Total	3 580 796,31 €	2 050 688,98 €	1 167 619,00 €	57,27%	89,88%

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : - 280 370,87 € 406 440,54 €

CAPACITÉ DE FINANCEMENT : 126 069,67 €

Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le résultat d'exécution 2023 présente un excédent de 1 050 K€ de fonctionnement et un déficit d'investissement de 280 K€ hors prise en compte des restes à réaliser.

Investissement	2023
Recettes	2 050 688,98 €
Dépenses	2 096 063,66 €
Résultats d'investissement	- 45 374,68 €
Solde d'exécution reporté	- 234 996,19 €
Résultats cumulés d'investissement	- 280 370,87 €

Restes à Réaliser	2023
Recettes	1 167 619,00 €
Dépenses	761 178,46 €
Solde des RAR	406 440,54 €

Capacité de financement en investissement	126 069,67 €
--	---------------------

Fonctionnement	2023
Recettes	7 775 052,58 €
Dépenses	6 724 546,80 €
Résultats de fonctionnement	1 050 505,78 €
Solde d'exécution reporté	- €
Résultats cumulés de fonctionnement	1 050 505,78 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

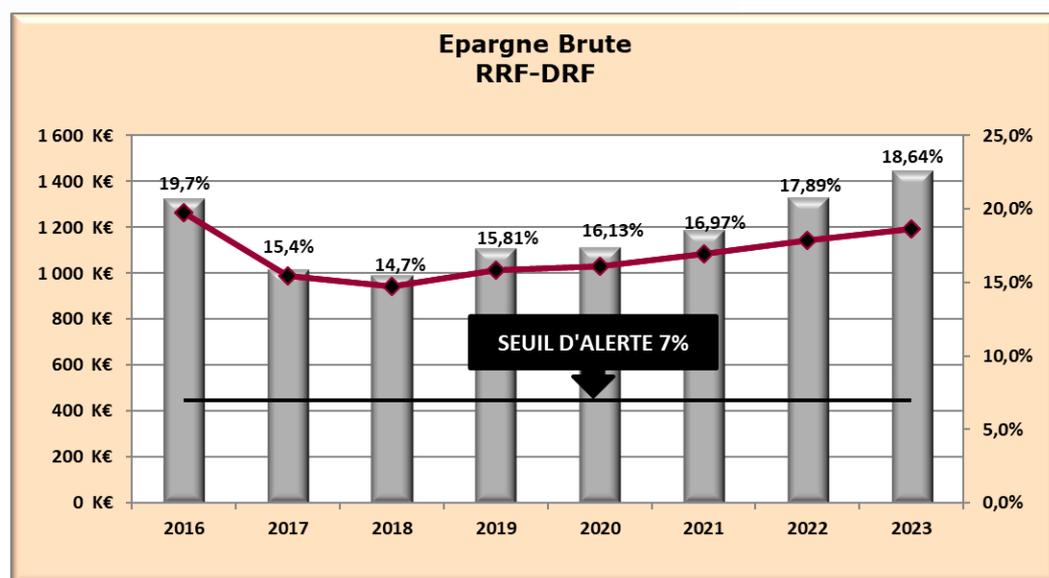
Considérant que le solde de l'exercice permet le financement des restes à réaliser, de la dette et des projets structurants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2023, soit 1 050 K€, au compte 1068.

Affectation du Résultat de fonctionnement	2023
Réserves sur le compte 1068	1 050 505,78 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	
Total	1 050 505,78 €

Epargne



L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et peut être assimilée à la Capacité d'autofinancement de la ville car elle constitue la ressource interne dont celle-ci dispose pour financer ses investissements.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé de la santé financière d'une collectivité.

Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont donc pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Avec son **taux de 18.64 %** de recettes réelles de fonctionnement dégagés au titre de l'autofinancement au Compte Administratif 2023, la ville de Montfort affiche toujours une très bonne santé financière, indépendamment des investissements à venir.

Ratios Obligatoires

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 032,14
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 123,29
3	Dépenses d'équipement brut / population	615,46
4	Encours de dette / population	686,09
5	DGF / population	235,65
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,87 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,89 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	54,79 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	61,08 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,11 %

La Dette

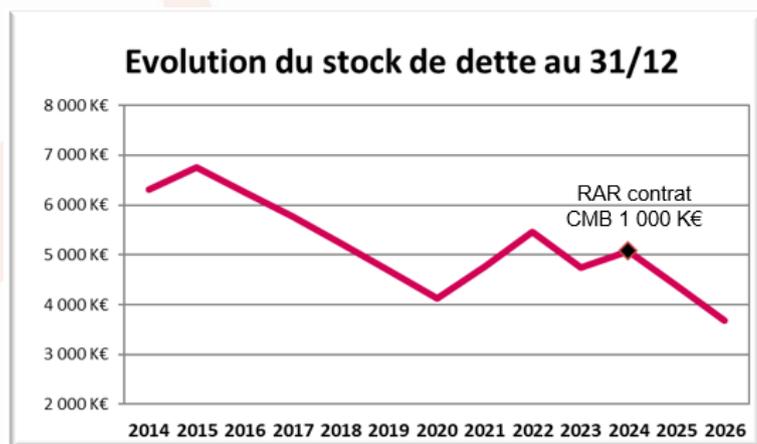
► Structure de la dette

Code	Etablissement	Période du contrat		Durée (en années)	Montant emprunté	Taux	Capital restant dû au 31/12/23	Budget 2024	Capital restant dû au 31/12/24
								Remb. du capital	
118	Caisse d'Epargne	2021	2036	15	2 500 K€	0,63%	2 292 K€	167 K€	2 125 K€
117	CAF	2017	2027	10	55 K€	Taux zéro	22 K€	6 K€	17 K€
116	La Banque Postale	2015	2030	15	1 000 K€	1,58%	483 K€	67 K€	417 K€
115	La Banque Postale	2014	2029	15	1 000 K€	2,39%	400 K€	67 K€	333 K€
114	Crédit Foncier	2014	2029	15	1 500 K€	3,30%	525 K€	100 K€	425 K€
113	CMB	2013	2028	15	1 000 K€	3,92%	317 K€	67 K€	250 K€
111	Caisse des dépôts	2013	2028	15	800 K€	3,92%	319 K€	59 K€	260 K€
110	CFFL	2011	2026	15	49 K€	1,82%	8 K€	4 K€	5 K€
109	CFFL	2011	2026	15	106 K€	1,82%	18 K€	8 K€	10 K€
108	CFFL	2003	2028	25	1 300 K€	5,35%	362 K€	78 K€	284 K€
Total					9 310 K€		4 746 K€	620 K€	4 125 K€

La ville de Montfort dispose d'une dette sécurisée depuis 2012, date à laquelle deux emprunts en francs Suisses avaient été renégociés en euros à taux fixe dans le cadre de la médiation Gissler.

Plusieurs tentatives de renégociation de la dette ont été opérées, sans succès. Soit les indemnités de renégociation étaient trop importantes, soit la novation (rachat de dette) n'était pas envisageable.

► Stock de la dette



La période 2014-2020 a été qualifiée de « mandat de gestion » puisque la stratégie financière visait au désendettement de la collectivité suite au mandat 2008-2014 plus structurant qui avait permis la création de la Maison de l'Enfance ou encore la restructuration de l'ancien tribunal en médiathèque.

En 2020, le budget primitif prévoyait la souscription d'un emprunt pour relancer la dynamique d'investissement, cependant la crise sanitaire et le report des élections municipales sont venus perturber la mise en œuvre des projets. A ce titre, aucune nouvelle souscription n'a été enregistrée sur la période.

En revanche, en 2021, la ville a pu solliciter les établissements bancaires et souscrire un nouveau contrat d'un montant total de 2 500 K€, à un taux fixe de 0,63 % sur 15 ans. Lors de la consultation il a été demandé de proposer des versements fractionnés aussi il a été possible de lever 1 200 K€ de capital, le solde de 1 300 K€ étant basculé sur 2022.

Cette stratégie permet de bénéficier de taux plus intéressants grâce à la masse empruntée mais aussi d'anticiper la hausse des taux.

En décembre 2023, un emprunt d'un million a été validé par décision du Maire. Le contrat a été signé en janvier 2024 et les crédits ont été reportés budgétairement via les restes à réaliser.

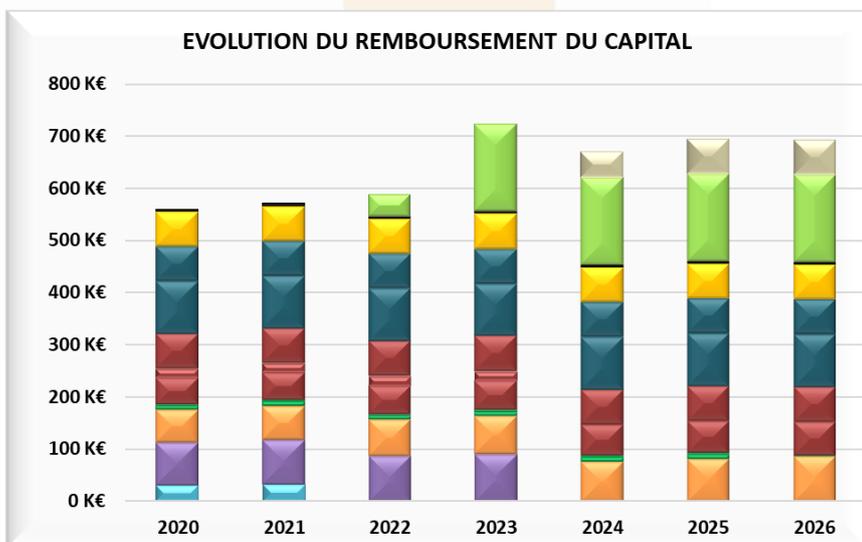
Ce nouvel emprunt a été souscrit à un taux fixe de 3.51% avec un profil d'amortissement en capital constant sur 15 ans.

En parallèle l'exercice 2023 a connu deux extinctions de dette :

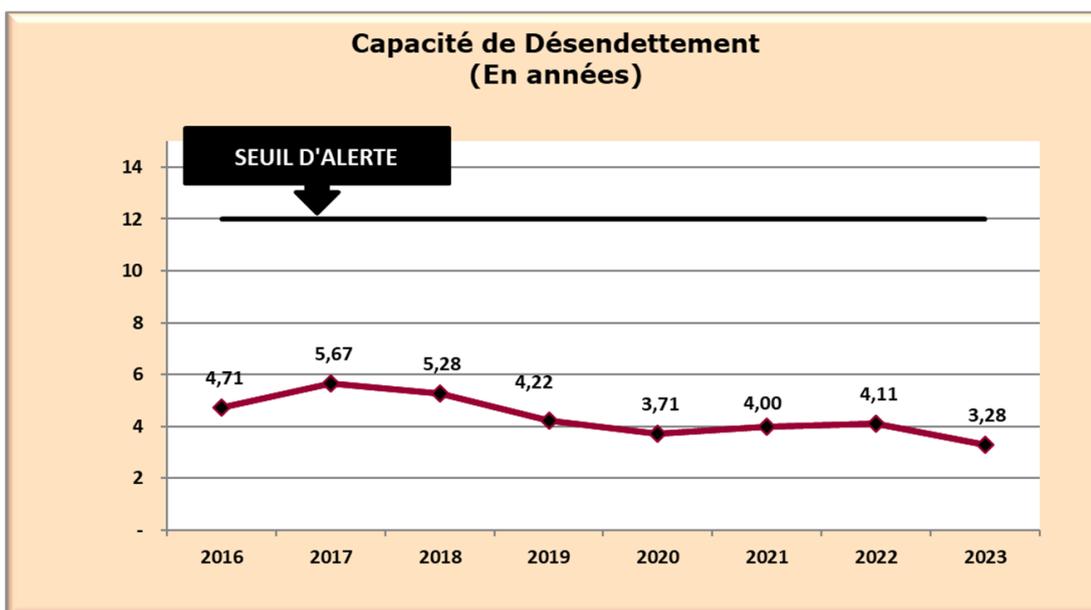
- N°107 (2003) : 90 K€ de capital à l'année
 - N°112 (2013) : PTZ CAF Maison de l'Enfance : 18 K€ de capital à l'année
- Désormais il faut attendre 2026 pour enregistrer de nouvelles extinctions.

2024 intègre un emprunt de 2 000 K€. De la même manière il est envisagé de consulter les banques en fin d'année pour s'assurer des financements et lancer les 1ères consultations associées aux grands projets 2025. De nouveau il sera demandé aux établissements de proposer des levées de fonds en plusieurs fois afin de tirer le montant nécessaire au bon moment tout en différant une partie des remboursements.

- 2024 : Divers investissements.
- 2021 : Rénov. énergétique Bât.
- 2017 : Papegault Cap Jeunes (PTZ CAF)
- 2015 : Divers investissements
- 2014 : Maison Enfance/Médiathèque
- 2013 : Maison Enfance/Médiathèque
- 2010 : Travaux de Voirie/Bât.
- 2002 : Divers investissements
- 2003 : COSEC/Confluent
- 2001 : Divers investissements



► Capacité de désendettement



Le ratio dit de « capacité de désendettement » se traduit comme un indicateur de solvabilité.

Il calcule le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

La ville de Montfort-sur-Meu affiche pour le moment une bonne situation financière avec un ratio porté à **3,28 années** au 31/12/23.

BUDGET PRIMITIF 2024

Fonctionnement

► Recettes

Recettes de fonctionnement	M14		M57
	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Recettes Réelles	7 620 745	7 761 484	7 769 805
Chapitre 70 : Produits des services	644 370	641 415	633 200
Chapitre 73 : Impôts & taxes	4 564 490	4 597 364	589 375
Chapitre 731 : Fiscalité locale			4 053 800
Chapitre 74 : Dotations, subventions & participations	2 096 135	2 121 434	2 159 930
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	231 750	290 120	250 000
Chapitre 76 : Produits financiers	-	14	-
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	4 000	20 216	500
Chapitre 78 : Fiscalité locale	10 000	6 565	3 000
Chapitre 013 : Atténuations de charges	70 000	84 356	80 000
Recettes d'Ordre	23 500	13 568	28 500
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 500	13 568	28 500
Total	7 644 245 €	7 775 053 €	7 798 305 €

- *Produits des services*

La notion de produits de services est double :

- Comptablement, elle correspond au chapitre 70 de la nomenclature laquelle cumule des recettes de facturations des services de la ville (périscolaire, culture...) à des écritures de refacturations entre budgets ou encore des remboursements de frais.

En revanche, elle exclut certaines ressources comme les droits de place « Marchés hebdomadaires », ces ressources ces ressources étant considérées comme de la fiscalité relevant du chapitre 73.

- En terme d'analytique, on assimile davantage les produits des services aux factures associées aux tarifs municipaux votés annuellement en Conseil Municipal.

Ainsi les enveloppes annoncées peuvent varier selon la présentation retenue.

Le budget étant voté par chapitre, le détail retenu ici est celui correspondant au chapitre 70 :

	BP 23	CA 23	BP 24
Chap. 70 - Produit des services	644 K€	641 K€	633 K€
Recettes funéraires	9 K€	18 K€	6 K€
Occupation du Domaine Public	70 K€	73 K€	69 K€
Facturation secteur Enfance/Jeunesse	381 K€	361 K€	364 K€
<i>Ecole omnisport</i>	<i>1,5 K€</i>	<i>1,7 K€</i>	<i>1,7 K€</i>
<i>Cap Jeunes</i>	<i>9 K€</i>	<i>8 K€</i>	<i>8 K€</i>
<i>Cap Jeunes - Actions d'autofinancement</i>	<i>1 K€</i>		<i>0 K€</i>
<i>ALSH</i>	<i>115 K€</i>	<i>114 K€</i>	<i>114 K€</i>
<i>Accueil périscolaire</i>	<i>50 K€</i>	<i>50 K€</i>	<i>50 K€</i>
<i>Restauration scolaire</i>	<i>205 K€</i>	<i>187 K€</i>	<i>190 K€</i>
Droits d'entrée services culturels & évènements	32 K€	39 K€	36 K€
<i>Médiathèque</i>		<i>0,1 K€</i>	
<i>Saison Culturelle</i>	<i>30 K€</i>	<i>39 K€</i>	<i>35 K€</i>
<i>Visites "Patrimoine"</i>	<i>2,0 K€</i>	<i>0,6 K€</i>	<i>0,5 K€</i>
Ecritures inter budget (CCAS/Assainissement)	114 K€	103 K€	104 K€
Remboursement de charges	11 K€	10 K€	25 K€
Mise à disposition des équipements sportifs	27 K€	36 K€	29 K€
Autres	1 K€	0 K€	1 K€

Funéraire : Pour mémoire, en 2021 les taxes funéraires ont été supprimées par l'Etat dans le cadre de la disparition des taxes à faible rendement.

La signature d'une nouvelle DSP « Crématorium » en 2022 a permis de compenser cette perte grâce à l'augmentation de la redevance versée par le délégataire. Ce contrat intègre en sus le reversement d'une prime d'intéressement à retrouver au chapitre 75.

Occupation du domaine public : Comprend les ODP d'opérateurs tels que GRDF, Bouygues... pour des emprises de réseaux/antennes, les terrasses/chevalets des commerçants locaux ou encore des occupations de chantiers.

Médiathèque : Bien que les adhésions soient gratuites depuis 2023 le compte administratif enregistre une somme anecdotique correspondant à la régularisation de recettes 2022.

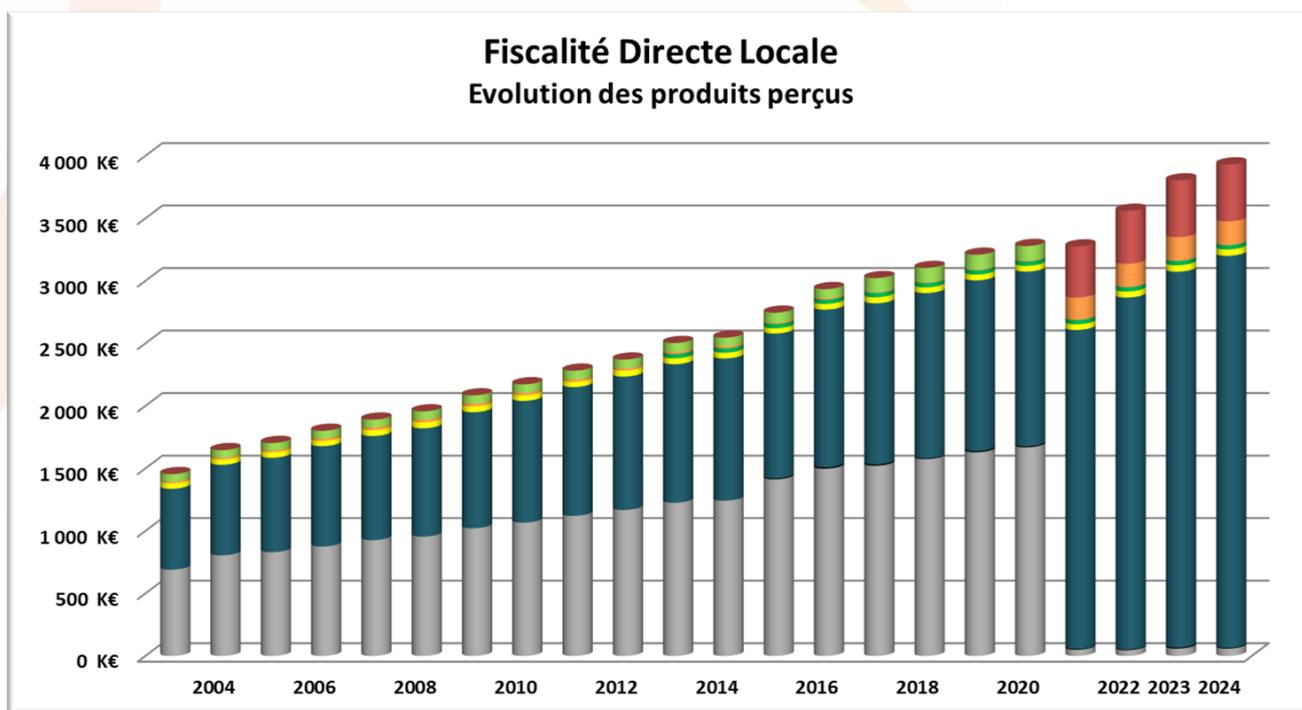
Ecritures inter budgets : la ville refacture des frais de matériel et de personnel au budget annexe Assainissement ainsi qu'au CCAS.

A compter de 2025, la collectivité perdra près de 30 K€ de recettes avec le transfert de la compétence Assainissement au niveau intercommunal.

Remboursement de charges : il s'agit des charges associées aux loyers lesquels sont perçus au chapitre 75.

Mise à disposition des équipements sportifs : La ville dispose de conventions avec les deux collèges et le lycée. Le niveau de recette 2023 n'a pas été reconduit car ce dernier intégrait des régularisations.

- *Fiscalité directe locale*



- Effet coefficient correcteur
- Produit TFNB
- Allocations compensatrices exo TH
- Produit TFB
- Allocations compensatrices exo TF
- Produit THLV
- FNGIR
- Produit TH

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des taxes (TH/THLV/TF/TFNB)	3 051 K€	3 121 K€	2 653 K€	2 915 K€	3 125 K€	3 251 K€
FNGIR	35 K€					
Allocations compensatrices exo TF	6 K€	6 K€	179 K€	186 K€	190 K€	190 K€
Allocations compensatrices exo TH	118 K€	117 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Effet coefficient correcteur			409 K€	425 K€	454 K€	455 K€
Total ressources fiscales directes	3 209 K€	3 279 K€	3 275 K€	3 561 K€	3 804 K€	3 931 K€

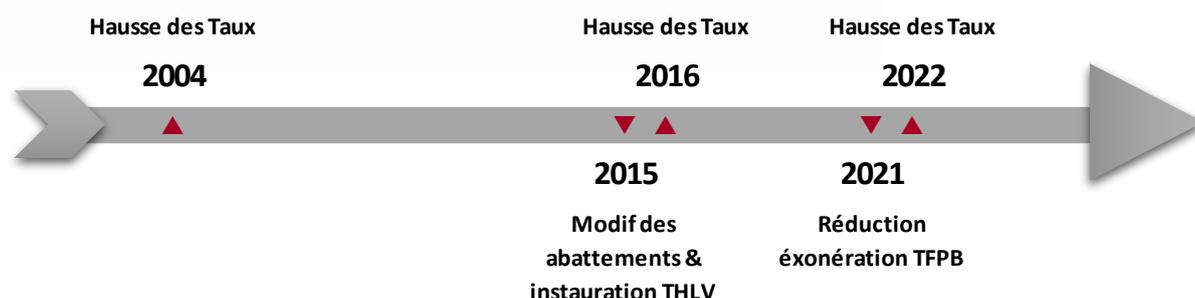
Evolution N/N+1	106 K€	70 K€	-3 K€	286 K€	243 K€	127 K€
	3,41%	2,17%	-0,10%	8,72%	6,81%	3,35%

Depuis 2021, les Départements ont perdu leurs ressources de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties, au profit des Communes afin de compenser la perte de produit de Taxe Habitation sur les résidences principales.

Ce nouveau mécanisme se traduisait ainsi :

- Le Vote d'un taux unique de 41.08 % (Soit 21.18 % taux ville + 19.90 % taux Département)
- La disparition de la colonne « Département » sur l'avis d'imposition des contribuables
- Le maintien des ressources fiscales pour la ville
- Le maintien du niveau d'imposition pour le contribuable

En 2022, la collectivité a actionné le levier fiscal en passant le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 41.08% à 43.58%. Cette augmentation a permis à la ville de bénéficier de 160 K€ supplémentaires en recettes de fonctionnement hors augmentation des bases.

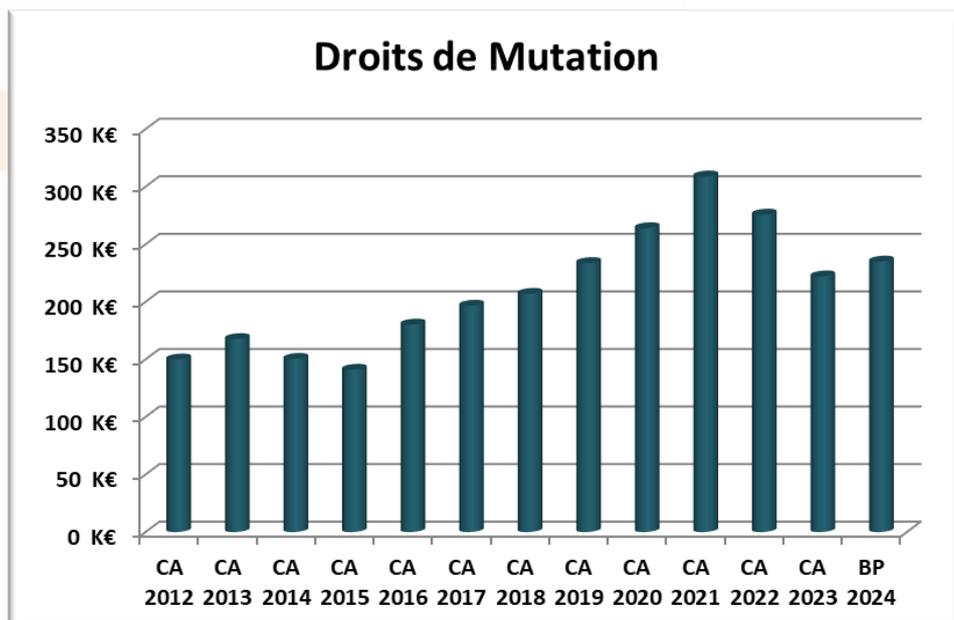


2024 : MAINTIEN DES TAUX

Compte tenu des excédents dégagés et de la capacité de la collectivité à emprunter, le recours au levier fiscal n'est pas envisagé, les taux 2023 seront donc reconduits :

	2020			2021		2022		2023		2024
			=		=		=		=	
Taxe Habitation / THLV	21,18%		=	21,18%	=	21,18%	=	21,18%	=	21,18%
Taxe Foncier Bâti	21,18%	19,90%	=	41,08%	↗	43,58%	=	43,58%	=	43,58%
Taxe Foncier Non Bâti	59,65%		=	59,65%	=	59,65%	=	59,65%	=	59,65%

- *Droits de mutation*



Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

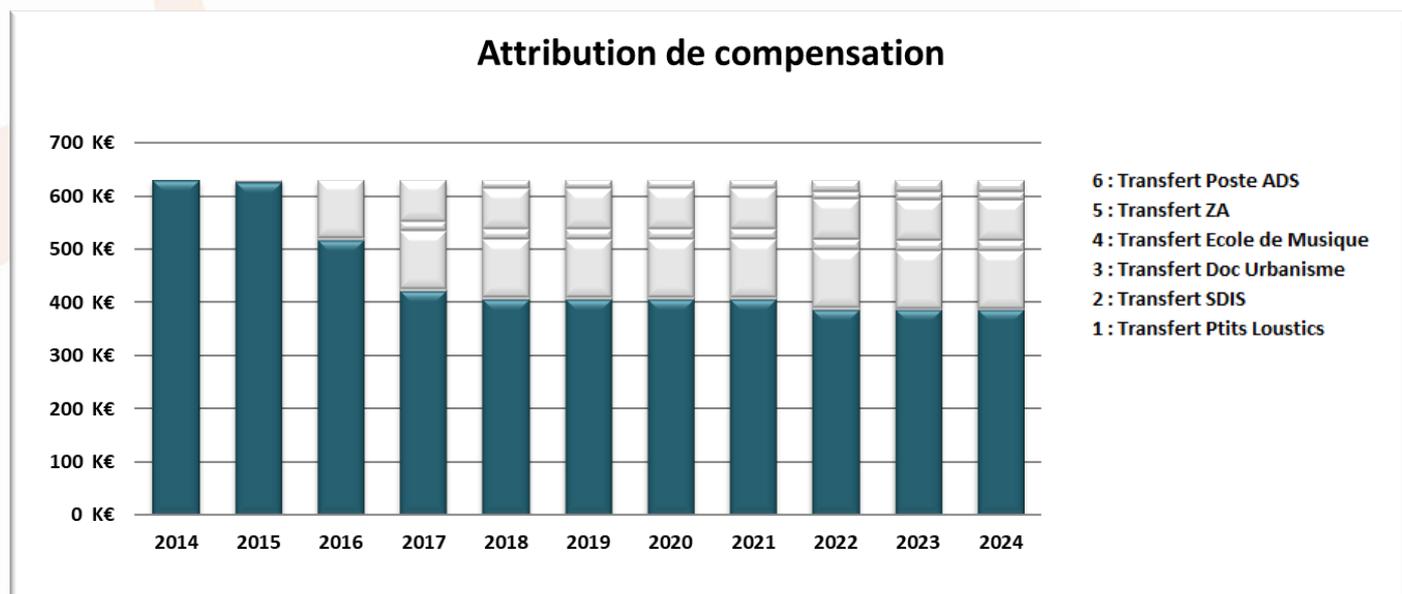
Le calcul des taxes perçues, basé sur le prix de vente, sera différent s'il s'agit d'une habitation neuve ou ancienne.

L'évolution favorable des recettes ces dernières années s'estompe depuis 2 ans après son pic en 2021.

Au stade du DOB comme du vote du BP, il est difficile pour la collectivité de définir l'enveloppe prévisionnelle de ces recettes, leur niveau dépendant du marché privé du logement.

Au BP 2024, une enveloppe intermédiaire de 235 K€ est envisagée.

- Attribution de compensation



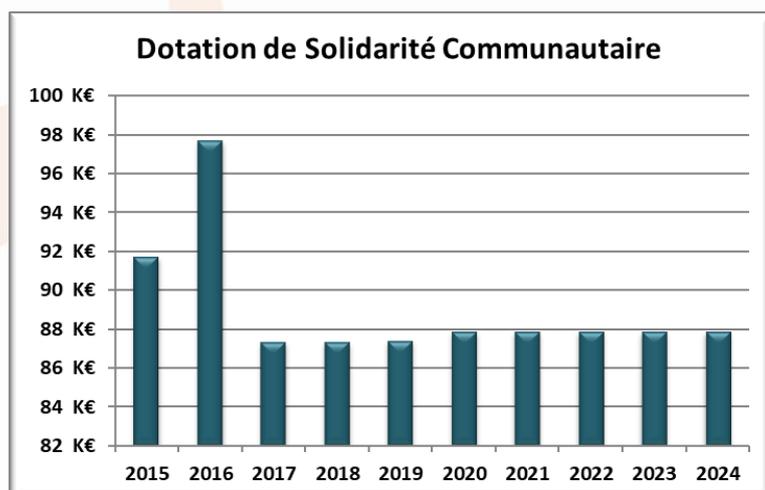
Le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétence entre l'EPCI et ses Communes membres.

Depuis 2015, les produits d'Attribution de Compensation sont en diminution au rythme des transferts de compétences à l'EPCI. La neutralité budgétaire est ainsi garantie, car la ville n'a quant à elle plus à supporter les dépenses en matière de :

- Participation au service de secours et d'incendie
- Documents d'urbanisme
- Enseignement musical & chorégraphique
- Zones d'Activités...

Les dernières baisses ont été actées en 2022 & 2023 en lien avec la mutualisation du poste « autorisation droit du sol » et la fin de la refacturation portée par le chapitre 012.

- *Dotation de Solidarité Communautaire*



La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des Communes membres de l’EPCI. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Pour garantir l'adéquation du dispositif avec l'objectif affiché de solidarité, la loi impose des

critères de répartition, à savoir le potentiel financier ou fiscal par habitant et la population.

A noter :

- sur le territoire de Montfort Communauté, c’est le potentiel fiscal de chaque Commune qui est pris en compte.
- Les fortes variations constatées entre 2016 et 2017 doivent être associées au projet du « Programme alimentaire du territoire ».



Le dernier Pacte Financier & Fiscal approuvé en 2022 prévoyait un maintien de la DSC d'où d'une nouvelle inscription de 88 K€ en 2024. Néanmoins à l'occasion du DOB présenté en conseil communautaire le 14 mars dernier, une baisse a été envisagée pour faire face aux problématiques financières associées à la DSP de la piscine.

Montfort : DSC ~~88 K~~ → 5 K€

Cette information de dernière minute devra être confirmée lors du vote du budget communautaire postérieur au vote du BP communal. Comme il n'était pas possible d'intégrer cette hypothèse dans le projet de BP, ces données seront prises en compte dans les prochains mois.

- *Dotation Globale de Fonctionnement*

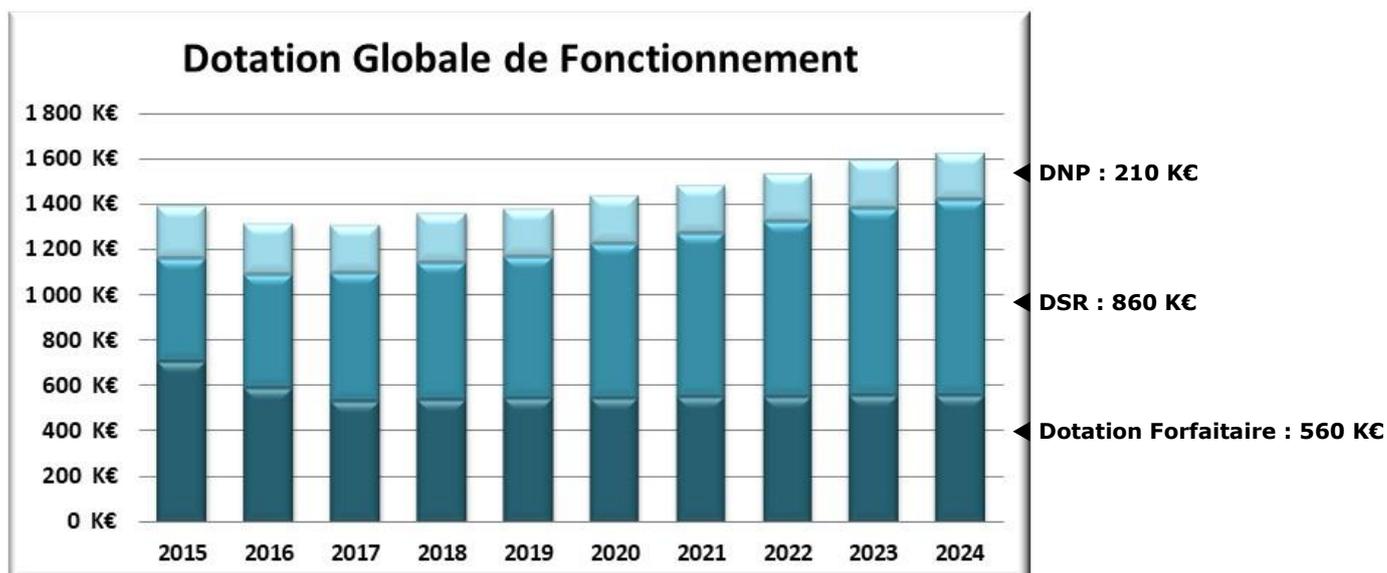
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » puisque plusieurs enveloppes peuvent être distinguées.

Pour Montfort, cela se traduit par les lignes suivantes :

- **Dotation Forfaitaire** : essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : destinée aux communes rurales, avec une part en faveur des bourgs-centres, ainsi qu'une part « cible » pour les communes les moins favorisées.
- **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : doit assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Le budget 2023 s'est construit sur le postulat d'un maintien du niveau de la DGF. La loi de Finances fait cependant état d'une revalorisation de la DGF, il reste à en mesurer les effets pour la Ville.

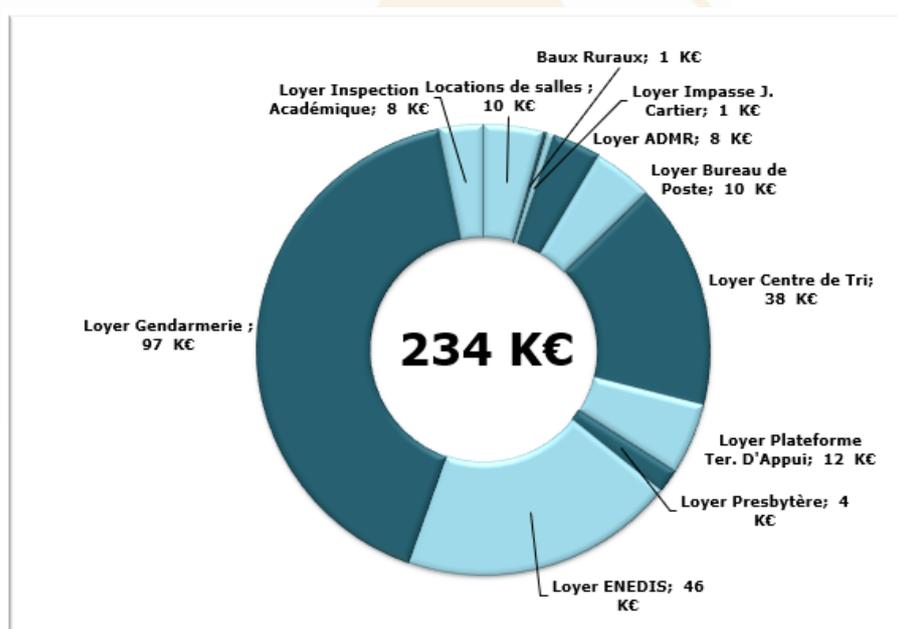


- *Revenus des immeubles*

Les revenus des immeubles représentent 234 K€ de recettes de fonctionnement, hors remboursement des charges.

Pour mémoire, la ville ne perçoit plus depuis 2023 de loyer de la part de l'agence Unimutuelles suite à son déménagement dans des locaux privés place de Guittai.

Il est à noter un retour à la normal du volume de locations de salles lesquelles avaient fortement diminué avec le Covid et ce sur plusieurs exercices.



► **Dépenses**

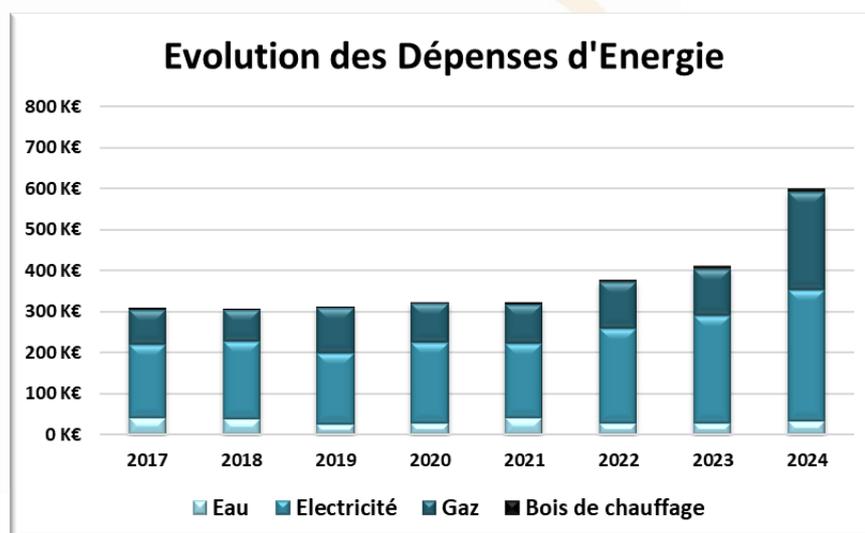
Dépenses de fonctionnement	M14		M57
	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses Réelles	7 029 810	6 315 032	7 159 305
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 315 915	1 919 776	2 352 082
Chapitre 012 : Charges de Personnel	3 950 000	3 709 678	4 060 000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	564 795	536 837	586 723
Chapitre 66 : Charges financières	133 500	103 728	152 000
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	49 500	40 842	2 000
Chapitre 68 : Dotations aux provisions pour risque	10 000	3 029	5 000
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	4 600		
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 500	1 143	1 500
Dépenses d'Ordre	614 435	409 515	639 000
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	400 000	409 515	450 000
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	214 435		189 000
Total	7 644 245 €	6 724 547 €	7 798 305 €

•

- *Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général représentent l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité. On y retrouve toutes les fournitures du quotidien, le règlement des taxes foncières, l'alimentation, ou encore les honoraires des prestataires extérieurs.

L'un des postes majeurs de ce chapitre repose sur le coût des énergies qui représente un véritable enjeu depuis 2 ans.



	BP 23	CA 23	BP 24
Energie	770 K€	414 K€	602 K€
Eau	35 K€	29 K€	35 K€
Électricité	500 K€	264 K€	320 K€
Gaz	230 K€	113 K€	238 K€
Combustible - Médiathèque - Bois de chauffage	5 K€	8 K€	9 K€

Les montants repris au BP sont ceux transmis par le SDE, la méthodologie appliquée pour le gaz est la suivante :

- la consommation annuelle de référence calculée par GRDF au 1^{er} avril 2023 ;
- les prix de fourniture définitifs issus du BPU 2024 du marché avec Engie qui démarre au 1^{er} janvier 2024 ;
- les coûts d'acheminement en intégrant les hausses prévues au 1^{er} avril puis au 1^{er} juillet;
- la taxe TICGN révisée à 16,37 €/MWh au 1^{er} janvier 2024 (contre 8,37 € en 2023).

• *Accueil/Elections/Cimetière*

	BP 23	CA 23	BP 24
Accueil/Elections/Cimetière	5 K€	1 K€	9 K€
Accueil	1,0 K€	0,8 K€	2,4 K€
Elections	0,0 K€	0,5 K€	0,2 K€
Gestion funéraire & cinéraire	4,0 K€	0,1 K€	6,6 K€

Accueil : Budget de service, reliure de registre...

Elections : Petites dépenses associées à l'organisation des scrutins.

2023 : pas d'élection / 2024 : élections européennes

Gestion funéraire & cinéraire : budget mutualisé entre le service accueil population pour la partie administrative et les services techniques pour l'entretien du cimetière. Ce budget peut varier fortement d'une année à l'autre selon les dépenses d'entretien à réaliser ou l'avancée des reprises de concessions.

• *Enfance/Jeunesse*

	BP 23	CA 23	BP 24
Enfance/Jeunesse	236 K€	223 K€	251 K€
Direction Enfance Jeunesse	3,2 K€	2,4 K€	4,4 K€
Accueil de loisirs - Mercredi	4,8 K€	7,0 K€	6,1 K€
Accueil de loisirs - Vacances	8,0 K€	5,6 K€	9,2 K€
Accueil Périscolaire	1,0 K€	0,7 K€	0,7 K€
Actions sportives	0,2 K€	0 K€	0,7 K€
Cap Jeunes	10 K€	9 K€	12 K€
Conseil de Jeunes	0,5 K€	0,4 K€	0,3 K€
Convention Territoriale Globale	3,5 K€	3,4 K€	0,8 K€
Restauration collective	155 K€	154 K€	173 K€
TAP	49 K€	40 K€	44 K€

Le service Enfance/Jeunesse est davantage marqué par des dépenses de personnel que par des dépenses directes, hormis pour les TAP et la restauration collective qui sont les 2 principaux postes de dépenses du secteur.

L'augmentation de crédits 2024 de la restauration doit permettre de couvrir des dépenses 2023 reportées mais également les volumes de denrées bio, volumes en circuits courts ou répondant au label Terres de sources (producteurs vigilants sur la question de l'eau).

• *Affaires Scolaires*

BP 23

CA 23

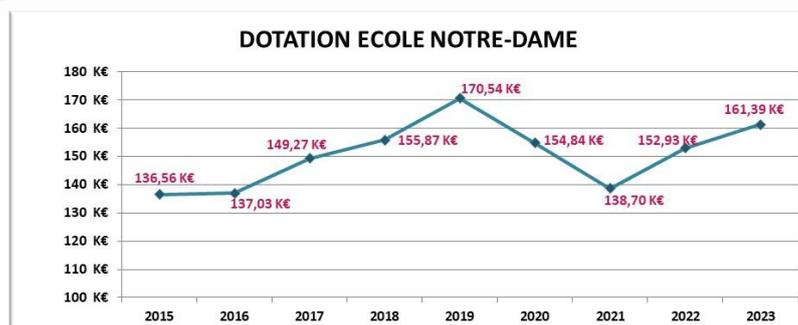
BP 24

Affaires Scolaires	197 K€	198 K€	216 K€
Ecole Privée Notre-Dame	160 K€	161 K€	177 K€
Ecole Élémentaire MAV	10 K€	10 K€	10 K€
Ecole Élémentaire PP	14 K€	14 K€	16 K€
Ecole Maternelle MAV	5,1 K€	4,4 K€	4,3 K€
Ecole Maternelle PP	6,7 K€	6,3 K€	6,7 K€
RASED	1,6 K€	1,5 K€	1,5 K€

Dotation à l'école Notre-Dame : L'école privée bénéficie de crédits alloués par la collectivité selon les termes définis par le contrat d'association.

Cette dotation d'un total de 161 K€ en 2023 se compose de trois éléments basés sur le mode de calcul « Coût élève public x Effectifs Montfortais du privé » :

- Dotation obligatoire
- Dotation facultative « sorties éducatives & projets »
- Dotation facultative « fournitures scolaires »



Le budget primitif intègre une enveloppe de 170 K€ au regard des moyennes constatées par le passé.

Il est toujours délicat d'estimer l'enveloppe budgétaire car la dotation repose sur un calcul à de multiples variables :

- Dépenses réalisées en fonctionnement dans les écoles publiques en n-1
- Variation des effectifs dans les établissements publics
- Variation des effectifs Montfortais à Notre-Dame
- Répartition des effectifs entre maternelle & élémentaire (Un enfant de maternelle représente un coût plus important associé au coût « ATSEM »

Subvention « alimentation » : Le budget alloué intègre en plus cette année 7 K€ de dotation destinée à améliorer la qualité des repas.

L'école souhaite proposer une prestation de meilleure qualité à ses élèves mais souffre de la rigidité de ses charges fixes notamment en matière d'énergie. En attendant la mutualisation du service avec la restauration du collège privé à moyen terme, la collectivité s'engage à verser pendant 3 ans une subvention de 0,30 € x nombre de jours d'école x effectifs montfortais comptabilisés à la rentrée. (cf délibération du 25/03/24)

Ecoles publiques : Les crédits affectés aux écoles se présentent sous deux formes.

Les dépenses obligatoires (fournitures scolaires, matériel pédagogique, papier, produits pharmaceutiques) sont gérées comme les autres dépenses de la collectivité par le circuit des engagements et la comptabilité de la ville.

Les dépenses facultatives (fournitures scolaires individuelles et les sorties éducatives & projets) sont traitées sous forme de subventions versées directement aux OCCE. Les écoles gèrent dès lors ces crédits en toute autonomie.

	Dépenses obligatoires	Dépenses facultatives "OCCE"		Total BP 24
		Fournitures scolaires individuelles	Sorties éducatives & projets	
Ecole Élémentaire Moulin à Vent	5 958 €	1 463 €	2 500 €	9 920 €
Ecole Élémentaire Pays Pourpré	9 867 €	2 352 €	4 020 €	16 239 €
Ecole Maternelle Moulin à Vent	3 023 €	498 €	795 €	4 316 €
Ecole Maternelle Pays Pourpré	4 498 €	855 €	1 365 €	6 718 €
				37 193 €



Revalorisation du forfait « Sorties éducatives & projets » :

Jusqu'en 2023 les forfaits étaient équivalents pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Parfois des établissements scolaires étaient amenés à solliciter une subvention supplémentaire pour des projets particuliers soit lors de la préparation budgétaire, soit en cours d'année.

Afin de simplifier les arbitrages mais également de garantir l'équité entre tous les enfants, le bureau municipal a posé le principe de réévaluer la dotation annuelle allouée pour chaque élève. De 13,50 €, la dotation passe à 15 € pour un élève de maternelle et à 20 € pour un élémentaire.



2023
13,50 €



Maternelle
15 €

Elémentaire
20 €

• *Culture/Patrimoine*

	BP 23	CA 23	BP 24
Culture/Patrimoine	160 K€	156 K€	162 K€
Direction Culture	1 K€	0,2 K€	0,3 K€
Médiathèque	52 K€	49 K€	54 K€
Musée	4 K€	3,2 K€	5,3 K€
Saison culturelle	80 K€	85 K€	85 K€
Petites Cités de Caractère	24 K€	19 K€	18 K€



Les Affaires Culturelles (DAC) sont marquées par l'arrivée d'une nouvelle directrice qui va entre autres lancer la programmation de la saison culturelle 2024/2025 ou encore développer les résidences d'artistes.

L'animation du secteur culturel s'accompagnera du développement du projet de service autour de la sécurisation de la tour Papegaut. Préciser le futur usage des locaux permettra d'affiner la programmation des travaux mais aussi de promouvoir le projet auprès des partenaires et financeurs.

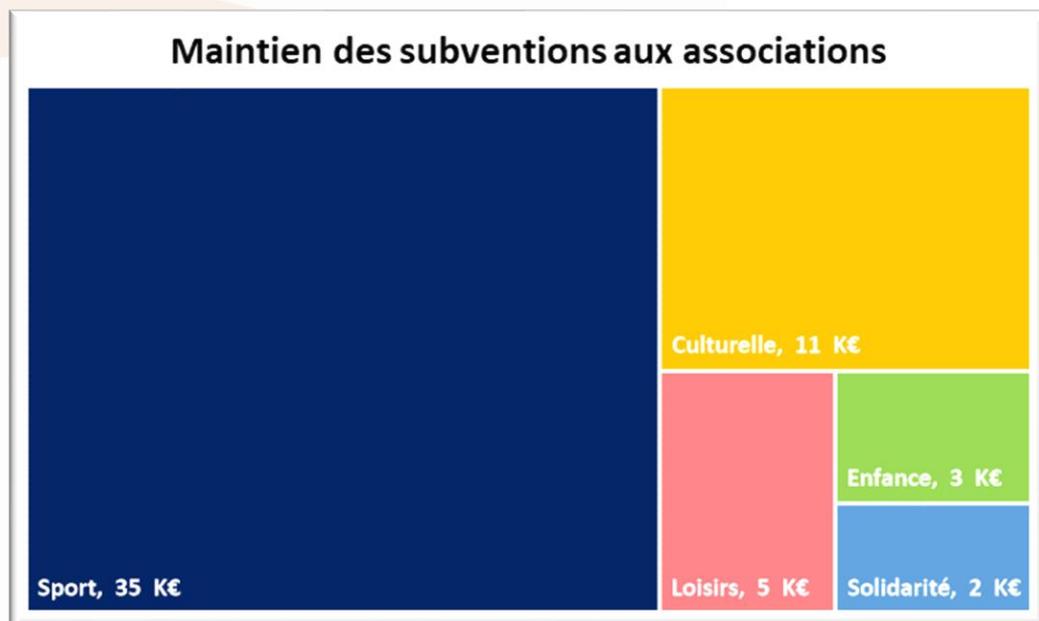
Il s'agira aussi par ce projet de réactiver le Label Musée de France que détient la ville, proposant ainsi pour les Montfortais un projet mixte musée / création artistique permettant l'appropriation du lieu par un plus grand nombre.

• *Animation de la Ville*

	BP 23	CA 23	BP 24
Animation de la Ville	117 K€	111 K€	132 K€
Action culturelle	1,6 K€	0,5 K€	1,0 K€
Jumelages	3,5 K€	3,1 K€	5,2 K€
Vie associative	60 K€	59 K€	60 K€
Animation ville & commerces	1,0 K€	3,3 K€	8 K€
Evènementiel	28 K€	26 K€	31 K€
Fête de la musique	2,5 K€	1,3 K€	2,4 K€
Journée du Patrimoine	4,0 K€	3,8 K€	5 K€
Journée Nationale du Commerce de Proximité	0,8 K€		
Fête Foraine St Nicolas	2,0 K€	1,0 K€	5 K€
Village de Noël	14 K€	13 K€	15 K€

Vie associative : La ville de Montfort sur Meu maintient son soutien au secteur associatif en attribuant une enveloppe de subventions de fonctionnement de **56 K€**.

Cette enveloppe financière s'accompagne de la mise à disposition de locaux aux associations, d'une page facebook dédiée, du site Internet proposant des accès directs, mais également d'un accompagnement par les services de la ville.



Jumelage : Comme chaque année, la ville versera au comité de jumelage, une cotisation de l'ordre de **3 K€** selon les modalités de la convention liant les deux entités (Nb habitants x 0,45€).

En 2024, une dépense complémentaire viendra couvrir le déplacement de 3 élus en Pologne. (cf Délibération CM du 25/03/24)

Évènementiel : Nouvelle édition de la Guinguette ; ce RDV estival est devenu un incontournable. L'enveloppe budgétaire 2024 se voit complétée afin de produire un dernier spectacle le 13 juillet au soir.

Animation ville & commerce : Cette enveloppe permet de programmer des animations dans la ville, sur les marchés...

En 2024, cette enveloppe est majorée pour permettre à la collectivité d'organiser un évènement à l'occasion de la St Nicolas. L'APCAM ayant cessé d'organiser son défilé annuel, il apparaît nécessaire d'offrir un nouveau RDV aux Montfortais attachés à la St Nicolas.

Fête foraine St Nicolas : La collectivité fait le choix de majorer l'enveloppe pour permettre la mise en œuvre de contrôles techniques par des prestataires extérieurs (contrôles électriques et d'installation des manèges nécessaires à une sécurisation de évènement).

- *Police Municipale*

BP 23

CA 23

BP 24

Police Municipale	14 K€	14 K€	16 K€
Actions de prévention	0,5 K€	2,2 K€	2,5 K€
Aire de Bivouac (ex camping)	0,5 K€	0,2 K€	
Marchés Hebdomadaires	0,7 K€	1,2 K€	0,7 K€
Police	12 K€	10 K€	12 K€

Le budget « Actions de prévention » regroupait les dépenses liées au CISPD puis l'abonnement à « Mairie Vigilante » qui n'ont pas été renouvelées. A compter de 2023, l'activité s'élargit et intègre désormais les dépenses liées à la sirène d'alarme cédée par le SDIS.

Le budget « Police » à hauteur de 10 K€ est principalement consacré au contrat annuel de fourrière animale 7 K€.

A cela s'ajoutent une enveloppe pour la mise en fourrière de véhicules, du petit matériel, l'achat d'imprimés CERFA spécifiques ou encore la redevance pour l'utilisation d'une fréquence radio.

- *Services Techniques*

BP 23

CA 23

BP 24

Services Techniques	580 K€	565 K€	625 K€
Bâtiments	249 K€	239 K€	260 K€
<i>Centralisateur Bâtiments</i>	73 K€	48 K€	59 K€
<i>Centralisateur Entretien</i>	96 K€	93 K€	95 K€
<i>Bâtiments administratifs</i>	21 K€	16 K€	24 K€
<i>Bâtiments cultuels</i>	4 K€	2 K€	4 K€
<i>Bâtiments culturels</i>	15 K€	16 K€	18 K€
<i>Bâtiments scolaires & Enfance</i>	25 K€	51 K€	40 K€
<i>Bâtiments sportifs</i>	16 K€	13 K€	20 K€
Espaces verts/naturels	113 K€	139 K€	167 K€
<i>Espaces Naturels</i>	8 K€	11 K€	7 K€
<i>Espaces Verts</i>	105 K€	128 K€	160 K€
Voirie/Mobilités Durables	125 K€	117 K€	122 K€
<i>Eclairage Public</i>	40 K€	42 K€	40 K€
<i>Propreté Urbaine</i>	55 K€	56 K€	56 K€
<i>Voirie</i>	30 K€	19 K€	26 K€
Autres	94 K€	71 K€	77 K€
<i>Centralisateur Véhicules</i>	70 K€	58 K€	62 K€
<i>Direction ST</i>	6 K€	4 K€	5 K€
<i>Jeux Extérieurs</i>	1 K€		
<i>Sports</i>	17 K€	9 K€	10 K€
Aménagement	28 K€	22 K€	37 K€
Opération - ZAC Nord Ouest	20 K€	17 K€	30 K€
Urbanisme Réglementaire (Hors Taxes Foncières)	8 K€	4 K€	7 K€

En 2023, les ST comme tous les services ont été mis à contribution pour dégager des marges de manœuvre au profit des dépenses d'énergie.

Des virements de crédits en cours d'année ont permis de réabonder certaines activités et ont permis de maintenir les efforts en terme de fonctionnement et d'entretien de l'existant.

2024 permet d'allouer des enveloppes plus importantes qui permettent de faire face à la hausse des prix et garantir un meilleur niveau d'entretien des espaces publics.

On note une augmentation sur la ligne entretien des espaces verts liée à l'augmentation des secteurs externalisés. En plus du lotissement Coulon dont la rétrocession a été décidée en conseil et qui constitue un nouveau quartier à prendre en charge, le choix a été fait de renforcer la partie externalisée et de réorganiser les équipes espaces verts en internes afin de recentrer l'action des agents sur les secteurs à enjeux (notamment les entrées de ville).

- *Transition Ecologique*

	BP 23	CA 23	BP 24
Transition Ecologique	25 K€	14 K€	27 K€
Fête de la Nature	2 K€	2 K€	3 K€
Mobilités Durables	15 K€	6 K€	6 K€
Transition Ecologique	8 K€	6 K€	19 K€
Verger Communal	0 K€	0,6 K€	



L'action tournée vers la transition écologique a pris de nombreuses formes en 2023. Avec une part du poste de la Responsable urbanisme consacrée au sujet, on dénote notamment la mise en place d'une communication dédiée Montfort sur Nature intégrant des actions de sensibilisation sur les marchés, le temps fort de l'année avec la Fête de la nature, mais également la formation "Atelier 2 tonnes" organisée en fin d'année et le projet "Verdissons nos pratiques" qui a vocation à améliorer les pratiques internes sur le sujet.

- *Action Sociale*

	BP 23	CA 23	BP 24
Actions Sociale	107 K€	98 K€	110 K€
Participation au CCAS	107 K€	98 K€	110 K€

Le budget Action Sociale est composé de plusieurs éléments dont certains sont neutralisés par des recettes équivalentes.

La ville met en effet des moyens humains et matériels à disposition du CCAS. Ce dernier les valorise budgétairement générant une recette au profit de la Ville.

Cette dépense importante creuse le déficit du CCAS qui est ensuite comblé par une subvention d'équilibre émanant de la Ville.

En 2023, le niveau de participation apparait modéré du fait d'une mutation dans le service sur le poste de secrétaire.

Les mouvements budgétaires entre la ville et le CCAS se sont complexifiés au cours des années :

- Subvention d'équilibre
- reversement subvention conférence des financeurs,
- reversement produits funéraires,
- subvention projets.



Depuis 2023 une simplification des mouvements a été actée afin de mettre fin à la multiplication des écritures croisées. Seule la subvention d'équilibre général demeure.

• *Ressources Internes*

Ressources Internes	234 K€	227 K€	273 K€
Informatique	46 K€	55 K€	67 K€
Photocopieur	23 K€	22 K€	23 K€
Téléphonie	48 K€	54 K€	56 K€
Assurances	28 K€	27 K€	36 K€
Service Finances	0,9 K€	0,3 K€	0,9 K€
Webenchères/Agorastore	2,0 K€		1,0 K€
Commande Publique	1,5 K€	1,4 K€	1,5 K€
Affranchissement	15 K€	10 K€	15 K€
Fournitures administratives	10 K€	8 K€	10 K€
Direction Générale	1,0 K€	0,9 K€	1,0 K€
Archives Municipales	1,2 K€	0,8 K€	3,0 K€
Cent. Communication	38 K€	34 K€	39 K€
Cent. Réceptions	8 K€	2 K€	7 K€
Fêtes & Cérémonies	12 K€	12 K€	13 K€
Cent. Hygiène & Sécurité au travail	1 K€	0 K€	1 K€

Informatique: le volume de dépenses de fonctionnement s'accroît avec les nouveaux modes de travail, les abonnements aux logiciels métiers ou encore les modules nécessaires à la sécurisation des serveurs.

Face au défi de la sécurisation des systèmes d'information, alors que de plus en plus de collectivités subissent des attaques ou sont bloquées, le travail nécessaire de renforcement des protections informatiques réseau est en cours mais nécessitera sur le long terme d'être vigilant en y consacrant le budget nécessaire.

Webenchères : le réalisé est fonction des ventes puisque le prestataire se rémunère via une quote-part sur le produit perçus par la ville.

En 2023 aucune vente n'a été réalisée via la plateforme, en 2024 les crédits sont maintenus en cas de besoin mais minorés car aucun équipement de valeur à vendre n'est connu à ce jour.

Affranchissement : la dématérialisation et les nouvelles habitudes de travail ou de communication conduisent à une baisse des coûts d'affranchissement.

Fêtes & Cérémonies : Cette activité a été créée suite à une sollicitation de la trésorerie imposant l'utilisation d'un article comptable propre aux fêtes & cérémonies. Y ont été intégrées des dépenses anciennement prises en charges par les budgets Communication, Réceptions mais aussi Personnel. Les faibles réalisés en 2021 & 2022 témoignent de l'annulation des vœux à la population et au personnel en raison de la crise sanitaire.

En 2023, le budget tient compte des vœux qui sont de nouveau organisés mais aussi du nouveau format de l'arbre de Noël (spectacle).

Assurances : L'inscription 2024 est majorée afin d'intégrer un accompagnement par un cabinet d'études afin de relancer une consultation pour le renouvellement de nos contrats arrivant à échéance au 31 décembre.

- *Mesures exceptionnelles*

	BP 23	CA 23	BP 24
Mesures exceptionnelles	40 K€	75 K€	33 K€
Protocole transactionnel Eau Potable	40 K€	40 K€	
Participation résidence autonomie de l'Ourme	0 K€	30 K€	
MC - Subv. Resto du cœur			3 K€
Terre de Jeux 2024		5 K€	30 K€

Protocole transactionnel : associé au contentieux « Eau potable » opposant Montfort Communauté/CEBR à la ville, le protocole prévoyait le reversement d'une quote-part des excédents sur 3 ans. Les versements 2023 correspondaient au solde et se répartissaient en fonctionnement 40 K€ et en investissement 60 K€.



Subvention exceptionnelle : En marge des 56 K€ de subventions classiques attribuées par Montfort chaque année ; 2024 intègre en sus une subvention exceptionnelle de 3 300 € au bénéfice des restaurants du cœur sur proposition du Conseil Communautaire.

Terre de jeux 2024 : cette dénomination fait écho à l'organisation des Jeux Olympiques en France cette année et aux manifestations qui vont être organisées sur le territoire.

La ville de Montfort souhaite s'associer à cet évènement international sous l'angle de la promotion du paralympisme.



Différents ateliers de sensibilisation seront proposés sur plusieurs mois jusqu'au temps fort le temps d'un WE en juin.

30 K€ sont envisagés au BP 2024 pour réaliser ces différentes actions.

Résidence de l'Ourme : devant faire face à un déficit structurel, la résidence a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la ville. Cette aide devait en outre permettre d'appuyer les autres dossiers de demande de subventions adressés aux tutelles (ARS/Conseil Départemental).

Comme indiqué en conseil, il n'est pas prévu de réitérer chaque année cette subvention exceptionnelle qui reste donc unique sur 2023.

- *La masse salariale* : 4 060 K€

La construction budgétaire 2024 repose sur les éléments suivants :

- **Evolutions légales**

- Revalorisation indiciaire : Le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficiera d'une revalorisation de 5 points d'indice. **38 K€**
- Revalorisation annuelle du SMIC : +1,13 % au 1^{er} janvier 2024. Selon le décret n° 2023-1216 du 30 décembre 2023, la valeur brute du SMIC horaire passe de 11,52 € à 11,65 €, soit 1 766,92 € mensuels.

- **Effet « Année pleine » :**

Certaines mesures intervenues au 1^{er} juillet 2023 vont cette fois avoir un impact en année pleine.

- Point d'indice : revalorisation de + 1,5 % **48 K€**
- Revalorisation des bas salaires : jusqu'à 9 points supplémentaires **30 K€**
- Revalorisation de 50 € du Rifseep au 1^{er} septembre 2023 **41 K€**

- **Variables internes structurantes**

- Révision du RIFSEEP **13 K€**
- Hausse participation prévoyance **4 K€** + hausse nombre bénéficiaires **8 K€**

- **Mesures exceptionnelles**

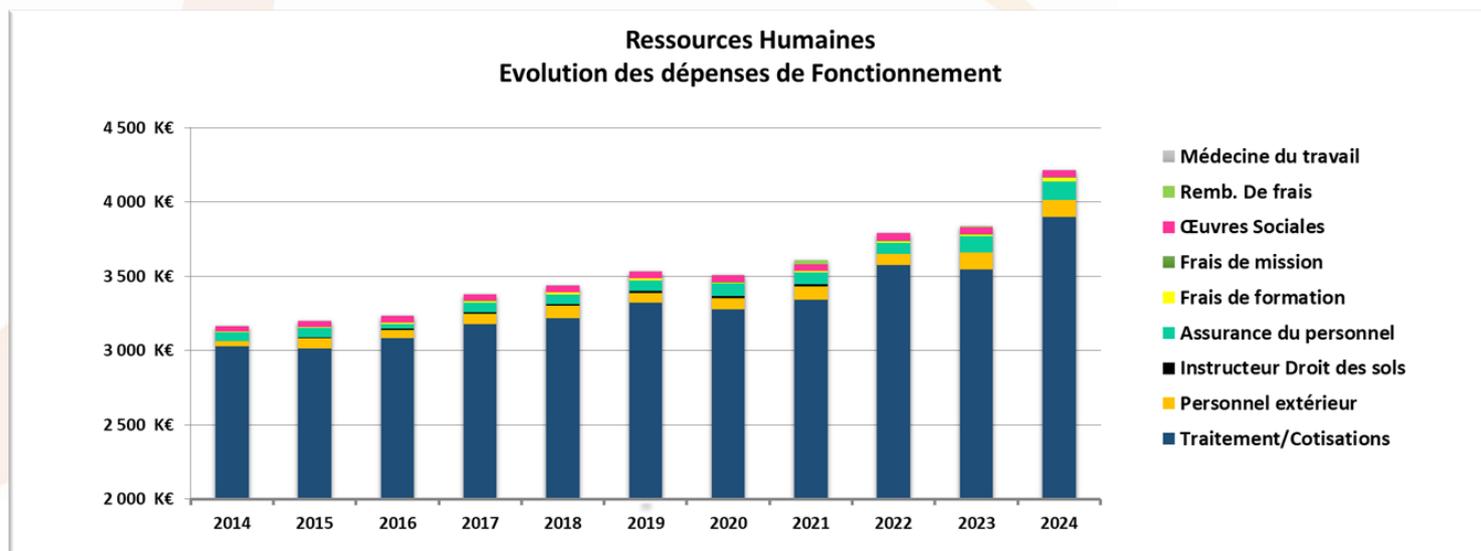
- Recensement de la population : Recrutement ponctuel d'agents recenseurs **29 K€**
- Elections européennes : Indemnités pour la tenue des bureaux de vote le dimanche **4 K€**

- **Variables liées aux mouvements de personnel**

- Recrutements pour remplacement : DRH + DAC
- Remplacement des agents en arrêt longue durée

- **Arbitrages 2024**

- Renfort au sein de la Police Municipale **21 K€**
- Prime pouvoir d'achat **20 K€**



Investissement

► Recettes

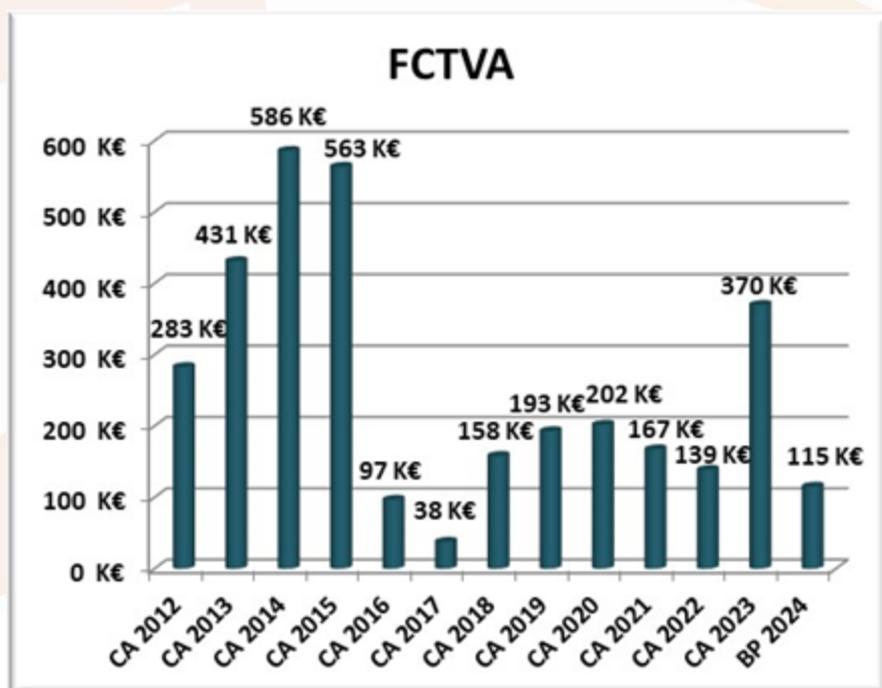
Recettes	1 168 K€
Emprunt CMB	1 000 K€
Subvention DETR VMC Ecole PP	17 K€
Subventions Maison de santé (Conseil Dép + Région)	151 K€

◀ **Rappel des RAR**

Recettes d'investissement	M14		M57
	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Recettes Réelles	2 851 361	1 613 529	4 677 125
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté			
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 405 436	1 477 165	1 255 506
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	195 925	136 364	171 619
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	1 000 000	-	3 000 000
Chapitre 024 : Produits de Cessions	250 000		250 000
Recettes d'Ordre	729 435	437 160	739 000
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	214 435		189 000
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	400 000	409 515	450 000
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances)	115 000	27 645	100 000
Total	3 580 796 €	2 050 689 €	5 416 125 €

- *Le FCTVA*

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de celui-ci aux collectivités territoriales en matière d'investissement.



Il s'agit d'une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles.

Ne sont par exemple pas éligibles :

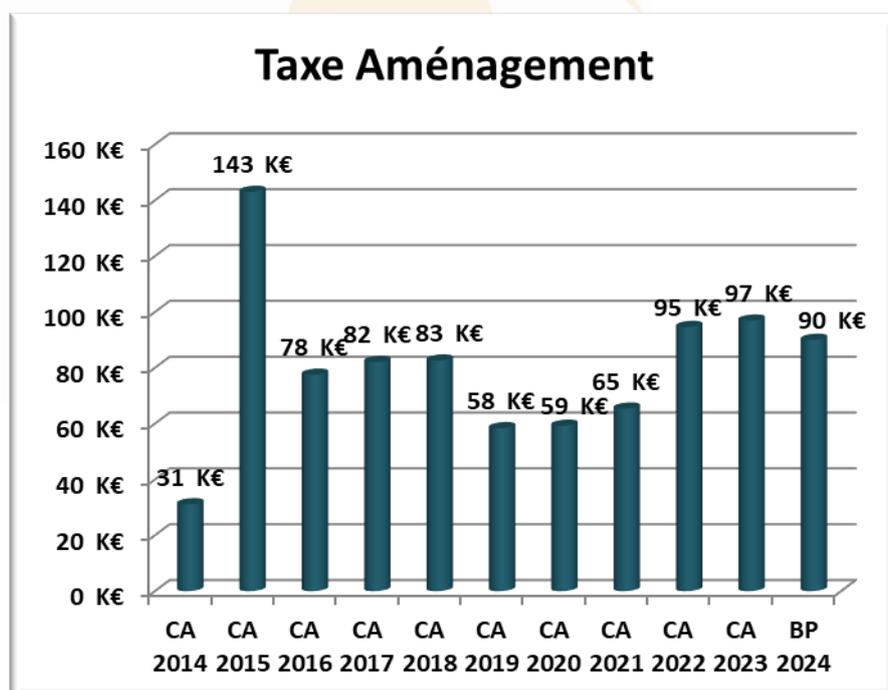
- les travaux sur la Gendarmerie ou le Presbytère, l'occupation de ces bâtiments étant formalisée par des baux générateurs de revenus (loyers).
- les acquisitions de terrain/bâtiment (montant HT)
- les subventions d'investissement versées par la ville (exemple des aides à l'accession habitat)

Il s'agit d'une ressource extrêmement fluctuante au regard de son mode de calcul puisqu'il est directement lié au volume d'investissement N-1.

- *La Taxe d'Aménagement*

Instituée sur la ville de Montfort par une délibération de novembre 2011, la Taxe d'Aménagement est une taxe unique reversée au profit de la Commune et du Département qui s'applique :

- à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.
- aux changements de destination des locaux agricoles.



Le mode de calcul de cette ressource repose sur le dynamisme des autorisations d'urbanisme dont la ville n'a pas la maîtrise.

En 2015, le pic de recettes constaté doit être associé au phénomène de rattrapage d'une partie des produits 2014.

2022 enregistre une hausse des recettes de 30 K€ par rapport à 2021 pour atteindre 95 K€.

Au BP 2024, une enveloppe intermédiaire de 90 K€ est envisagée.



Une partie de ces ressources se traduit par une dépense.

Il s'agit des taxes perçues sur les Zones D'activités des Tardivières et de l'Abbaye. Par convention, la ville reverse une quote-part

en N+1 à Montfort Communauté. En 2022 & 2023, ce reversement se situe entre 8 & 9 K€.

Le versement 2023 n'ayant été sollicité par MC qu'en janvier 2024, les crédits sont portés à 13 K€ cette année.

- *Les Subventions & Participations*

Le budget 2024 intègre 172 K€ de recettes de subventions dont 151 K€ concernant le projet de Maison de Santé.

TOTAL		172 K€
Maison de Santé		121 K€
Maison de Santé		30 K€
VMC Ecole élémentaire PP		17 K€
Restaurant Scolaire - Matériel		4 K€



Depuis 2023 la ville n'est plus éligible aux subventions du SDE 35. La collectivité avait l'habitude de percevoir jusque-là 10 % du montant de son programme annuel soit des enveloppes de ~5 à 8 K€.

- *Les produits de cessions*

Terrains/Bâtiments : 250 K€

En 2019 la ville se portait acquéreur d'une friche commerciale en centre-ville sur le site dit de la « Tannerie ».

Une étude lancée dans le cadre du dispositif « Dynamisme en centre ville » esquissait l'idée d'un projet d'aménagement, lequel n'a pu se concrétiser.

En 2021, un porteur de projet privé s'est dit intéressé par le site et le Conseil Municipal, par délibération N°22-11 du 21 mars 2022 a validé le principe d'une cession. L'exercice 2023 devait permettre de concrétiser cette vente mais la date de signature de l'acte de vente prévue en décembre a été reportée au 22 février 2024.

Ce décalage explique d'ailleurs de déficit d'investissement 2023 car les estimations de l'atterrissage de fin d'année avoisinaient l'équilibre de la section.

En marge des recettes d'investissement, cette vente induit une recette de fonctionnement de 11 K€ associée au remboursement de la quote-part de taxe foncière 2024 par l'acquéreur.

► Dépenses

Dépenses	761 K€
Bâtiments Administratifs (Chaudière Hôtel de Ville; réserve d'eau CTM...)	94 K€
Bâtiments Culturels (Aménagements Avant-Scène & Confluent)	22 K€
Bâtiments Scolaires & Enfance (VMC Ecole PP...)	77 K€
Eclairage public (Programme 23 + LED terrain Pasteur)	92 K€
Espaces naturels	1 K€
Mobilités durables	14 K€
Voirie	64 K€
Opération - Aménagement Skatepark	18 K€
Opération - Mobilités Durables - Ceinture Verte	4 K€
Opération - Mobilités Durables - Centre Ville	4 K€
Opération - Sécurisation Tour Papegaut	64 K€
Maison de santé	254 K€
Communication - Panneaux Lumineux	51 K€
Centralisateur Hygiène & Sécurité au Travail	1 K€
Ecole Maternelle Moulin à Vent	1 K€

◀ Rappel des RAR

Dépenses d'investissement	M14		M57
	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses Réelles	3 442 296	2 289 847	5 287 625
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	234 996	234 996	280 371
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	68 000	60 000	13 150
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	770 000	722 032	700 000
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	225 627	70 860	191 654
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	44 556	17 556	57 000
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 247 203	684 237	1 652 647
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	851 914	500 166	2 392 804
Dépenses d'Ordre	138 500	41 213	128 500
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	23 500	13 568	28 500
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances	115 000	27 645	100 000
Total	3 580 796 €	2 331 060 €	5 416 125 €

• Dotations, fonds divers & réserve

Excédent : Le contentieux dit « Eau Potable » opposant la CEBR & Montfort Communauté à la ville a pris fin en 2021 avec l'aboutissement de la médiation et la signature d'un protocole transactionnel.

Ce dernier prévoit le reversement sur 3 ans d'une quote-part de l'excédent du budget annexe Eau à la CEBR. En 2021, 300 K€ ont été réglés en section d'investissement ; suivis de 100 K€ en 2022.

En 2023, le dossier s'est soldé avec 60 K€ en Investissement complétés par 40 K€ en Fonctionnement.

Taxe aménagement : Les 8 K€ supplémentaires inscrits au chapitre 10 correspondent quant à eux au reversement de TA auprès de Montfort Communauté lorsque celles-ci sont associées à des autorisations d'urbanisme dans le périmètre des zones d'activités transférées à l'EPCI.

- *Subventions d'équipements versées*

Chèque 1^{er} logement : Aucun dossier déposé en 2023, une réserve de 2 x 5 K€ prévue en 2024, soit deux dossiers

Subvention PCC : Subvention à destination des particuliers restaurant dans le périmètre protégé. Enveloppe de 5 K€

Opération Ilôt Peugeot/Rue de Rennes : Subvention de 42 K€ au profit d'Archipel Habitat dans le cadre du projet Essor

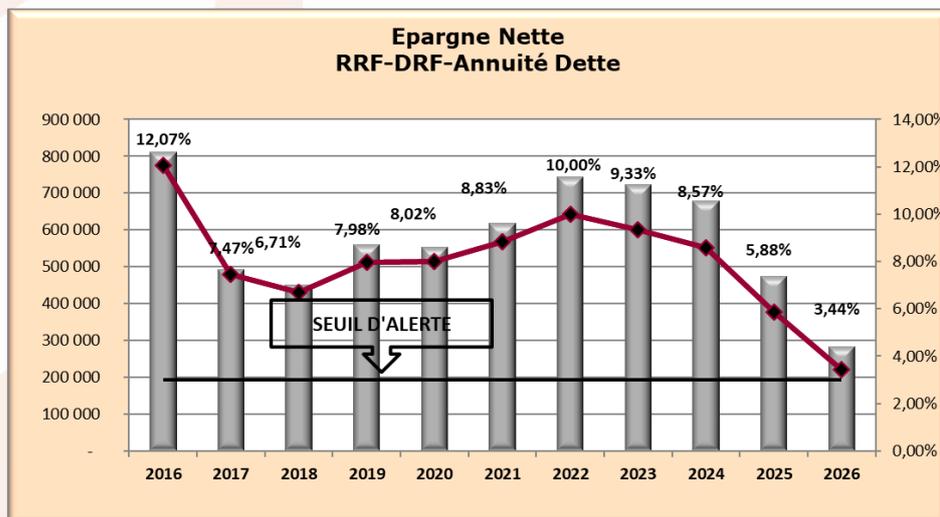
Plan Pluriannuel d'Investissement

	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENT	-281 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Ressources	2 050 K€	5 416 K€	4 304 K€	2 861 K€
Recettes Réelles d'Investissement	1 614 K€	4 677 K€	3 629 K€	2 211 K€
- FCTVA	370 K€	115 K€	200 K€	250 K€
- Autres recettes	233 K€	262 K€	90 K€	390 K€
- Produits de Cessions	0 K€	250 K€	0 K€	0 K€
- Résultats positifs N-1 reportés	1 010 K€	1 051 K€	3 339 K€	1 571 K€
- Emprunt	0 K€	3 000 K€	0 K€	0 K€
Recettes d'Ordre	437 K€	739 K€	675 K€	650 K€
Dépenses	2 331 K€	5 416 K€	4 304 K€	2 861 K€
Dépenses Réelles d'Investissement	2 290 K€	5 288 K€	4 184 K€	2 741 K€
Régulation Financière	1 017 K€	3 563 K€	1 651 K€	933 K€
- Remboursement de la dette	722 K€	700 K€	850 K€	850 K€
- Déficit reporté	235 K€	280 K€		
- Autres	60 K€	2 583 K€	801 K€	83 K€
Dépenses d'équipement	1 273 K€	1 724 K€	2 533 K€	1 808 K€
- Enveloppes annuelles des services Hors ST	66 K€	91 K€	75 K€	87 K€
- Enveloppes ressources internes	62 K€	130 K€	83 K€	113 K€
- Enveloppes annuelles des services techniques	555 K€	969 K€	620 K€	620 K€
- Aide au Logement		10 K€	10 K€	10 K€
- Projet d'initiative citoyenne	23 K€	25 K€	25 K€	25 K€
- N°287-Maison de Santé	90 K€	254 K€		
- N°313-Restructuration Avant-Scène	35 K€			
- N°317-Aménagement Place des Halles/Guittai	3 K€	8 K€	535 K€	0 K€
- N°320-Restructuration Groupe Scolaire MAV	168 K€			
- N°321-Mobilités Durables Ceinture verte		4 K€		
- N°326-Skatepark	242 K€	18 K€		
- N°327-Mobilités centre ville	18 K€	49 K€	420 K€	0 K€
- N°2801-Sécurisation Tour Papegaut	12 K€	64 K€	705 K€	418 K€
- N°324 - Aménagement secteur Hôpital de Montfort	0 K€	20 K€	60 K€	0 K€
- N°329 - Aménagement secteur Ilôt Peugeot/Rue de Renn	0 K€	82 K€	0 K€	535 K€
- Travaux énergétiques Décret tertiaire Horizon 2050	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Dépenses d'Ordre	41 K€	129 K€	120 K€	120 K€

Evolution des ratios

La Commune grâce à sa capacité à dégager de l'autofinancement, conserve de bons ratios dans le temps.

L'épargne nette peut apparaitre en forte diminution mais le scénario se veut volontairement très prudent et la ville s'attend à de meilleurs résultats.



D'une part, le PPI repose sur l'hypothèse de nouveaux recours à l'emprunt sur 2024, cependant ces derniers pourront être décalés sur 2025 en fonction des levées de fonds réelles.

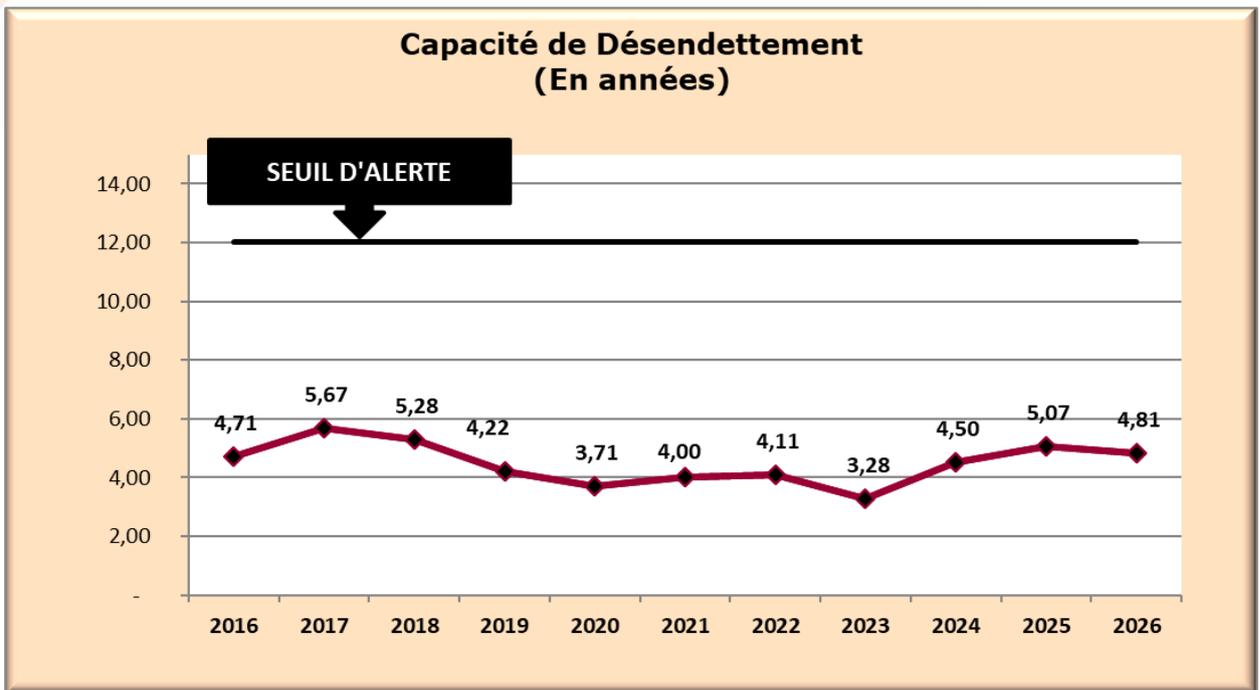
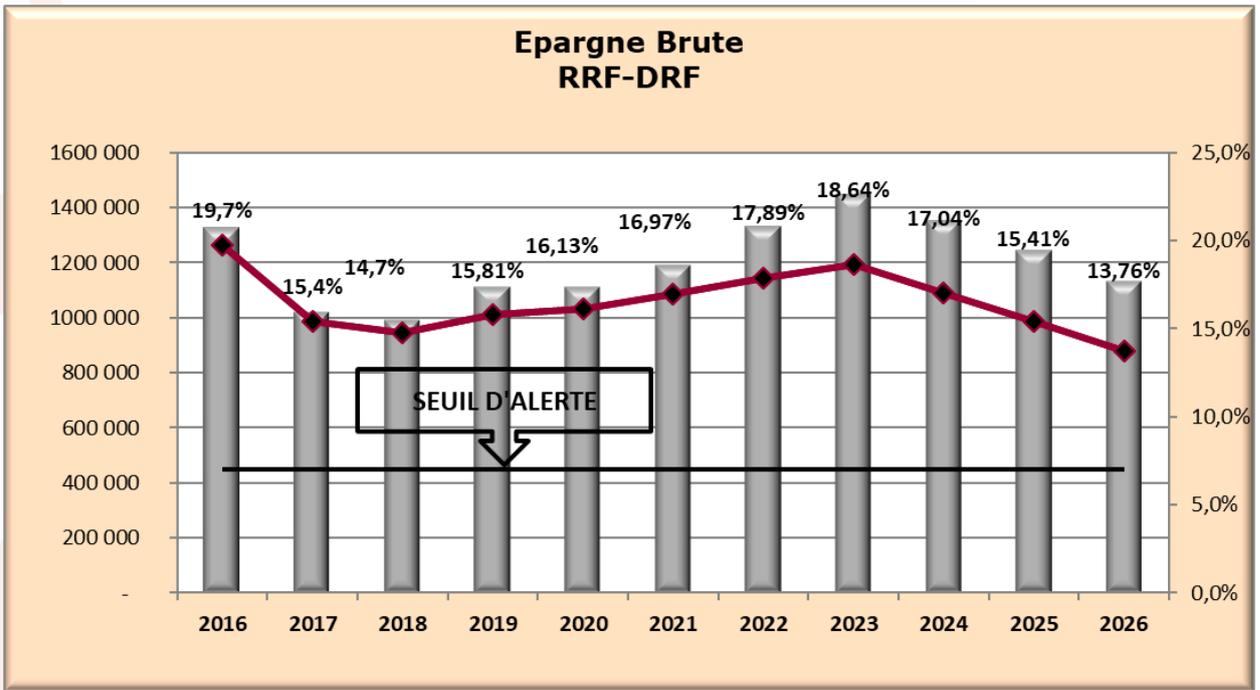
Il en sera donc de même pour les remboursements.

A cela s'ajoute des hypothèses de subventions très prudentes.

Enfin, les taux d'exécution en section d'investissement sont généralement modérés du fait :

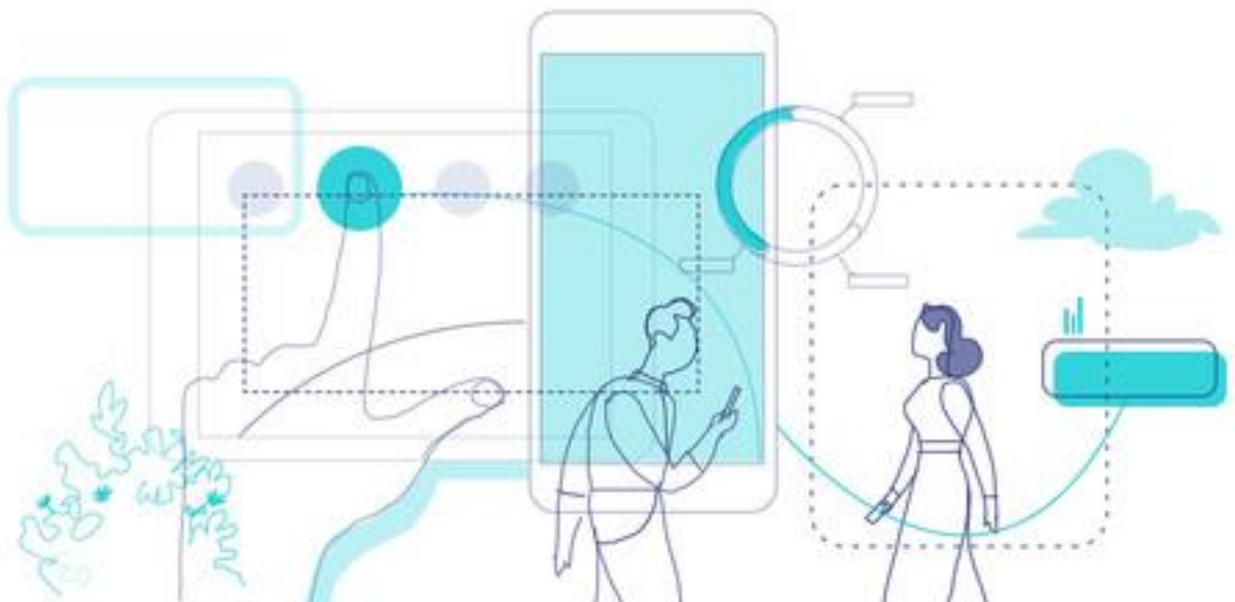
- Du temps de la commande publique
- De la disponibilité des entreprises
- Des délais pour obtenir les autorisations du droit du sol
- Du périmètre ABF
- Des intempéries
- De la disponibilité des matériaux
- Des calendriers...

Enfin 2026 étant une année de renouvellement de l'équipe municipale, le budget sera réévalué et reposera essentiellement sur la finalisation des projets en cours.



BUDGET PRINCIPAL

LES PROJETS



AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI

Travaux dans les bâtiments scolaires

2024 prévoit l'installation d'un système de VMC dans les classes ULIS du Pays Pourpré élémentaire. Ces travaux découlent des mesures faites dans les écoles pour répondre à la réglementation sur la qualité de l'air dans les établissements de la petite enfance et du milieu scolaire (renouvellement de l'air vicié).

En 2025, les locaux de l'école du Pays Pourpré maternelle seront réalisés.

Le groupe scolaire du Moulin à Vent a quant à lui déjà été équipé dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment.

Il est également prévu le remplacement des menuiseries extérieures des classes situées dans la cour de l'école du Pays Pourpré élémentaire (classes au-dessus des sanitaires). Ces menuiseries datent du début des années 80 et constituent la première génération de double vitrage. Elles ne sont plus du tout étanches à l'air. Il est nécessaire d'apporter un meilleur confort en hiver aux élèves et aux enseignants avec des menuiseries plus performantes (étanches à l'air et diminution des ponts thermiques).

Ces travaux permettront également de diminuer la consommation d'énergie (chauffage au gaz).

Côté sécurisation des établissements, il est également prévu l'installation de système PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) dans les écoles du Pays Pourpré maternelle et élémentaire, dans le groupe scolaire du Moulin à Vent ainsi qu'à la Maion de l'Enfance.

L'installation de ce système sur nos bâtiments liés à petite enfance et la vie scolaire est dû à une nouvelle réglementation. Le texte de loi prévoit que « Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences

au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement [...] Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1) ».

A cet effet la collectivité a décidé de mettre en place des alarmes spécifiques pour alerter en cas de « risques majeurs ou de menaces pour l'établissement et ses occupants »

Maison de Santé

Par délibération N°22-47 du 25 avril 2022, la ville s'est engagée à acquérir des surfaces au sein de la Maison de Santé pluridisciplinaire à hauteur de 598 K€.

Un 1^{er} versement de 269 K€ a été réalisé en 2022, suivi par un 2nd acompte de 90 K€ en 2023 ; lesquels correspondent aux trois premières phases :

- 30 % à la signature de l'acte authentique
- 15 % à l'achèvement des fondations
- 15 % mise hors d'air

Le budget 2024 intègre le solde des acomptes de la VEFA ainsi que 15 K€ complémentaires pour les diverses acquisitions nécessaires à l'occupation des locaux.

Projet de la Tour Papegaut

Courant 2022, la Ville s'est vue présenter un rapport d'étude quant à la sécurisation de la Tour.

Le diagnostic architectural a fait apparaître différentes problématiques :

- Fissurations verticales traversantes.
- Forte humidité en pied de mur.
- Ecoulements d'eau en partie haute le long des mâchicoulis.
- Nombreuses colonisations végétales.
- Risques de chutes de pierres et de bois en partie haute.
- Instabilité des couvertures de pierre du mur d'enceinte.
- Chauffage et une ventilation hors service.

A l'issue de ce diagnostic, les travaux de réhabilitation et de sécurisation ont été valorisés entre 700 & 800 K€.

Au regard du projet culturel et notamment de son besoin d'augmenter la capacité d'accueil en tant que futur ERP, une option supplémentaire a été envisagée pour créer une seconde entrée, portant le projet au-delà du million.

Si la programmation de l'opération impactera le budget principalement à compter de 2025, l'exercice 2024 poursuivra sa mission consistant à définir le projet sur le plan architectural et culturel.



La collectivité prévoit le lancement de la participation du grand public au financement du projet par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine.

Les ressources à obtenir par ce biais sont trop hypothétiques pour être comptabilisées à ce stade mais viendront aider au plan de financement du projet.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Actions en faveur des économies d'énergie

La collectivité poursuit ses engagements et intègre au budget le remplacement des radiants gaz du COSEC. Après plusieurs pannes répétitives sur ces équipements, un diagnostic a été établi par la société de maintenance, indiquant que tout le système était vieillissant, les pièces sur les radiants ne sont plus fabriquées et la ville est contrainte de procéder au remplacement du radiant dans son ensemble quand celui-ci est hors d'usage. A plusieurs reprises certaines salles du COSEC ont été privées de chauffage cet hiver à cause du système défectueux.

Autres dépenses en faveur des économies d'énergie :

- Confluent - Remplacement des têtes thermostatiques
- Confluent - Remplacement éclairage salle principale
- Ecole Elem PP - Remplacement des menuiseries extérieures
- Maison du Parc - Remplacement chaudière

Fête de la Nature

Pour la 4^{ème} année consécutive, la ville de Montfort-sur-Meu fête la nature.

Journée festive et de rencontre, c'est l'occasion de découvrir la nature de la ville autrement et de sensibiliser à sa préservation. L'édition de cette année prévoit de renforcer le volet sensibilisation à la nature et aux enjeux de développement durable.

Pour se faire, les animations ont été définies autour de trois axes. Il a également été fait le choix de proposer un contact direct avec la nature sur l'ensemble des animations qui se dérouleront cette année majoritairement au Parc Municipal.



Axe 1 - Découvrir, parcourir la nature autrement : balades nature découverte, yoga, balade en kayak, découverte de la mare, randonnée contée, jeu de piste, découverte du projet de jardin-écocitoyen de l'association Cehapi.

Axe 2 - Créer à partir de la nature : exposition photographique à la médiathèque, atelier de fabrication de nichoirs à oiseaux.

Axe 3 - Se questionner sur ses habitudes et apprendre : espace autour de la thématique du Tri des Déchets, Maison de la Mobilité, Trocs de Plantes, jeux « La biodiversité aux jardins », Atelier « Rues Fleuries ».

L'évènement est conçu majoritairement avec la participation des différents services de la ville (Enfance-Jeunesse, Espaces Verts, Résidence de l'Ourme, Médiathèque) ainsi qu'avec les partenaires de la commune (Montfort Communauté, SMICTOM) et les associations (Jardins Brétiliens, CEHAPI, EKPB, Yoga Pays de Montfort, Yoga et Bien-être).

Ilôt de fraîcheur

Pour poursuivre la politique d'adaptation de la ville au changement climatique et notamment répondre aux enjeux de chaleur urbaine, la commune prévoit en partenariat avec l'association « Empreinte » un projet d'ilôt de fraîcheur sur le site du skate-park, au niveau du trampoline.

Le projet sera mené de manière participative avec les habitants et élus de la commune.

L'espace comprendra un espace de détente ainsi qu'une possibilité de rangement pour des outils de jardinage, ceci dans le but de faire participer ultérieurement, les jeunes ayant participé à la conception du projet du skate-park à l'entretien du site.

A noter : le dossier de l'association « empreintes » a été retenu à l'occasion de l'appel à projets lancé par la Région Bretagne dans le but d'amplifier la mobilisation des bretons quant à la transition écologique.

Guinguette : 4^{ème} édition

La guinguette estivale a pris vie au sein du parc du pré-Thabor en 2021. Après une 1^{ère} année post-covid un peu timide, la guinguette a trouvé son public en 2022 et connu un franc succès sous le soleil.

L'exercice 2023, avec un budget de 28 K€ de fonctionnement, devait permettre de conforter le projet en proposant une programmation musicale alliant amateurs & professionnels.

2024 continue sur cette voie de consolidation de l'évènement et intègre des crédits spécifiques pour l'organisation d'un spectacle le 13 juillet.

Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne

Projet de campagne, le budget participatif a dû patienter en raison de la crise sanitaire.

2022 a permis de lancer la démarche et de faire un appel à candidatures.

Après une première analyse, plusieurs dossiers ont été reconnus éligibles et ont été soumis au vote citoyen.

Une structure de jeux du type « toile d'araignée » a ainsi été réalisée aux abords du skatepark.



Une nouvelle édition a été lancée fin 2023 pour une réalisation 2024 :

STREET ART
Création d'un mur d'expressions libres et identification des murs autorisés au graffiti par des panneaux spécifiques
Zone du Skate-park
3500 €

BUDGET participatif
MONTFORT-SUR-MEU
ÉDITION 2

VERGER COMMUNAL
Implantation d'arbres fruitiers de différentes espèces (entre 16 et 23) avec aménagements et panneaux pédagogique.
Rue de la Meuse
7000 €

CHEMINS AMÉNAGÉS
Aménagement cheminement piéton le long de la Harelle et jusqu'à l'Abbaye pour sécuriser les balades à pieds
Vers la Harelle
25000 €

STATION CROSS TRAINING
Un équipement qui permet une activité physique autonome (étirements, renforcement musculaire).
Zone du Skate-park
25000 €

PARCOURS SANTÉ
Un parcours santé/sensoriel pour les enfants et adultes
Etang de la Cane
25000 €

FOUR / BARBECUE
Un équipement fédérateur et créateur de moments conviviaux. L'idée étant de faire un temps fort régulier et récurrent à l'attention des habitants.
Zone du Skate-park
3500 €

AIRE DE JEUX
Une balançoire avec nacelle et un toumiquet pour cibler les enfants de 6 à 12 ans.
Etang de la Cane
25000 €

Terre de jeux 2024

Depuis de nombreuses années, la ville de Montfort-sur-Meu multiplie les initiatives pour démocratiser le sport en initiant les habitants à des pratiques sportives populaires et parfois même méconnues.

Le sport est un formidable vecteur de valeurs éducatives et sociales (goût de l'effort, persévérance, respect des autres, de soi et des règles ...) qui permet de rassembler toutes les générations autour de qualités telles que l'amitié et le respect.

LES ACTIONS SUR LA VILLE
Montfort
Terre de jeux et de différences

- **Mercredi 24 Janvier - 15h**
CECIFOOT
Gratuit, Tout Public
- **Vendredi 23 Février - 20h à 00h**
NUIT OLYMPIQUE
Gratuit, Tout Public
- **Jedi & vendredi 28-29 Mars**
OLYMPISME DU CŒUR
CM1-CM2, IME des écoles de Montfort
- **Mercredi 10 Avril - 14h**
RENCONTRE INTERGENERATIONNELLE
Gratuit, Tout Public,
- **Vendredi 19 Avril - 20h à 00h**
NUIT OLYMPIQUE
Gratuit, Tout Public
- **Dimanche 26 mai - 11h à 12h**
RELAIS NATURE - Parcours Déficient visuel
Gratuit, Tout Public

15 VILLAGE OLYMPIQUE
14, 15 & 16 JUIN

2024 et l'organisation des jeux olympiques à Paris sont l'occasion de mettre l'accent sur la thématique sportive avec un prisme particulier sur le paralympisme.

Le service enfance/jeunesse de la ville de Montfort dans le cadre de la CTG travaille spécifiquement la question du handicap, et la labellisation « Terre de jeux » constitue un tremplin permettant de sensibiliser la population à la différence.

Différents temps forts sont organisés par les services (enfance/jeunesse, médiathèque, résidence autonomie...) sur plusieurs mois en partenariat avec les écoles et le secteur associatif.

Le budget 2024 intègre 30 K€ de dépenses de fonctionnement en plus des 5 K€ déjà réalisés sur 2023.



OLYMPIADES inter écoles

VENDREDI 14 JUIN

Avec la participation de l'association Haroz

ECOLE PARTICIPANTES:

- MOULIN A VENT
- NOTRE DAME
- PAYS POURPRE
- IME

Matin : Epreuves pour les maternelles
Après midi : Epreuves pour les élémentaires

Organisée par l'ensemble des enseignants des différentes écoles en lien avec le service enfance-jeunesse et Sport de la ville

VILLAGE OLYMPIQUE



LE BUDGET ANNEXE



BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Niveau général de réalisation

► Fonctionnement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	160 000,00 €	81 882,19 €	51,18%
Dép. d'Ordre	370 000,00 €	250 930,94 €	67,82%
Total	530 000,00 €	332 813,13 €	62,79%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	400 000,00 €	445 947,80 €	111,49%
Rec. d'Ordre	130 000,00 €	124 961,92 €	96,12%
Total	530 000,00 €	570 909,72 €	107,72%

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 238 096,59 €

► Investissement

Hors RAR

RAR Compris

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution	Taux d'exécution
Dép. Réelles	1 298 618,42 €	392 949,85 €	374 590,59 €	30,26%	59,10%
Dép. d'Ordre	207 500,00 €	124 961,92 €		60,22%	60,22%
Total	1 506 118,42 €	517 911,77 €	374 590,59 €	34,39%	59,26%

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution	Taux d'exécution
Rec. Réelles	1 058 618,42 €	1 015 428,21 €	- €	95,92%	95,92%
Rec. d'Ordre	447 500,00 €	250 930,94 €		56,07%	56,07%
Total	1 506 118,42 €	1 266 359,15 €	- €	84,08%	84,08%

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : 748 447,38 € - 374 590,59 €

CAPACITÉ DE FINANCEMENT : 373 856,79 €

Résultats de l'exercice

Investissement	
Recettes	333 576,78 €
Dépenses	517 911,77 €
Résultats d'investissement	- 184 334,99 €
Solde d'exécution reporté	932 782,37 €
Résultats cumulés d'investissement	748 447,38 €

Restes à Réaliser	
Recettes	- €
Dépenses	374 590,59 €
Solde des RAR	- 374 590,59 €
Capacité de financement en investissement	
	373 856,79 €

Fonctionnement	
Recettes	420 909,72 €
Dépenses	332 813,13 €
Résultats de fonctionnement	88 096,59 €
Solde d'exécution reporté	150 000,00 €
Résultats cumulés de fonctionnement	238 096,59 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant, que la section d'investissement du budget Assainissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, le solde de l'exercice étant excédentaire, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 238 K€ de la manière présentée ci-après afin de répartir des crédits entre investissement et fonctionnement afin de constituer une réserve financière destinée à garantir l'entretien des installations existantes.

Affectation du Résultat de fonctionnement	
Réserves sur le compte 1068	10 096,59 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	228 000,00 €
Total	238 096,59 €

La Dette

La dette du budget Assainissement Collectif n'est constituée que d'un contrat souscrit en 2005 à l'occasion de la construction de la station.

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Montant initial : 530 K€

Taux : 3.85 %

Extinction de la dette : 2030

Stock de dette au 31/12/23 : 97 K€

A noter : Ce contrat avait été associé à la dette de la ville lors de la procédure visant à renégocier les taux pratiqués. La démarche n'avait cependant pu aboutir, au regard des indemnités de renégociation qu'il aurait fallu reverser au prêteur.

BUDGET PRIMITIF 2024

Fonctionnement :

► Recettes

Recettes de Fonctionnement		Alloué 2023	CA 2023	BP 2024
Recettes Réelles		400 000	445 812	503 000
Chapitre 002	Solde d'exécution reporté	150 000	150 000	228 000
Chapitre 70	Ventes de produits	250 000	295 812	275 000
Recettes d'Ordre		130 000	124 962	130 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	130 000	124 962	130 000
Total		530 000	570 774	633 000

► Dépenses

Dépenses de Fonctionnement		Alloué 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses Réelles		160 000	81 882	194 500
Chapitre 011	Charges à caractère général	85 500,00	46 719	72 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel	35 000	26 187	35 000
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	17 000	2 559	7 000
Chapitre 66	Charges financières	13 000	2 254	11 000
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	9 500	4 164	69 500
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-		-
Dépenses d'Ordre		370 000	250 931	438 500
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	300 000	250 931	300 000
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	70 000		138 500
Total		530 000	332 813	633 000

La section de fonctionnement est reconduite à des niveaux habituels hormis sur le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles.

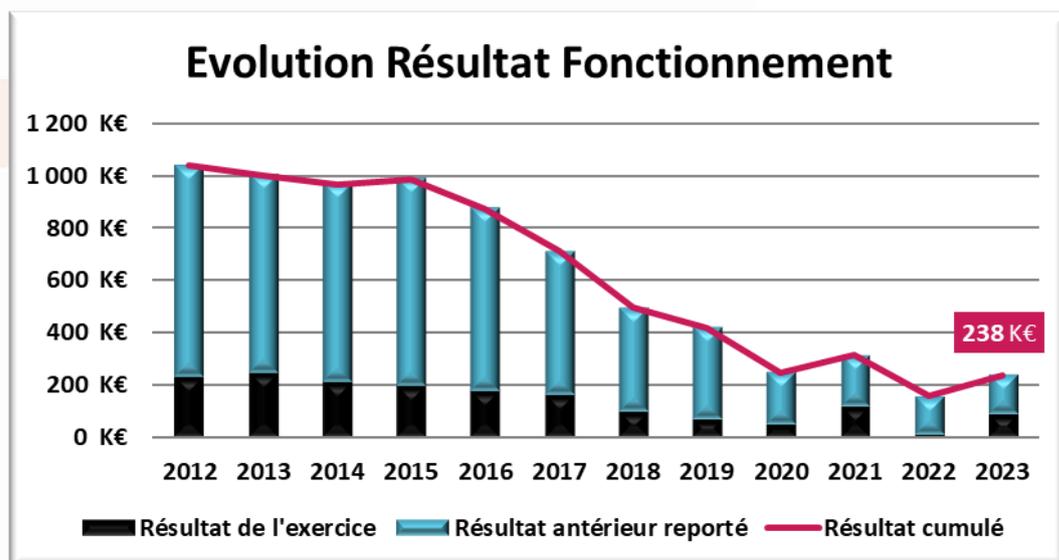
Ce chapitre porté à hauteur de 70 K€ intègre une enveloppe de réserve annuelle à laquelle s'ajoutent 46 K€ de remboursement au bénéfice de Montfort Communauté.

Bien que l'EPCI ne reprenne la compétence qu'en 2025, elle a lancé le sujet dès 2023 en recrutant un ingénieur et en se faisant accompagner par un cabinet d'étude pour préparer le transfert et le prochain schéma directeur.

Les Communes sont soumises à contribution selon la clé de répartition suivante après déduction des subventions versées par l'agence de l'eau :

	MONTANT TOTAL (€ TTC)								
	TOTAL	PLEUMELEUC	BEDEE	TALENSAC	BRETEIL	MONTFORT	IFFENDIC	LA NOUAYE	SAINT GONLAY
Clé répartition Schéma directeur et AMO		6,5%	21,3%	15,1%	1,3%	12,6%	25,8%	7,6%	9,8%
Population légale	26355	3468	4435	2543	3697	6863	4620	358	371
Clé répartition population		13,2%	16,8%	9,6%	14,0%	26,0%	17,5%	1,4%	1,4%
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur assainissement	20 985,60 €	1 368,60 €	4 461,00 €	3 173,88 €	276,02 €	2 649,62 €	5 408,94 €	1 587,12 €	2 060,42 €
Schéma directeur assainissement	284 653,20 €	18 564,00 €	60 510,00 €	43 051,20 €	3 744,00 €	35 940,00 €	73 368,00 €	21 528,00 €	27 948,00 €
Poste chargé projet assainissement	120 020,00 €	15 793,18 €	20 196,88 €	11 580,76 €	16 836,04 €	31 253,93 €	21 039,36 €	1 630,32 €	1 689,52 €
Fonction support et frais divers	27 000,00 €	3 552,87 €	4 543,54 €	2 605,24 €	3 787,48 €	7 030,96 €	4 733,07 €	366,76 €	380,08 €
Etude transfert de compétence assainissement	35 640,00 €	4 689,79 €	5 997,47 €	3 438,91 €	4 999,47 €	9 280,87 €	6 247,65 €	484,13 €	501,71 €
TOTAL	488 298,80 €	43 968,45 €	95 708,89 €	63 849,99 €	29 643,01 €	86 155,38 €	110 797,02 €	25 596,33 €	32 579,73 €
						-			
Subventions perçues	233 679,40 €	20 606,50 €	46 092,56 €	30 914,74 €	13 352,81 €	40 351,24 €	53 563,13 €	12 655,94 €	16 142,48 €
						=			
Participation des Communes	254 619,40 €	23 361,95 €	49 616,33 €	32 935,25 €	16 290,21 €	45 804,14 €	57 233,89 €	12 940,39 €	16 437,25 €

► Evolution du résultat



Le budget avait diminué ses surtaxes avant de les maintenir ces dernières années. Ce graphique démontre que les ressources sont suffisantes pour réaliser le schéma directeur.

Investissement :

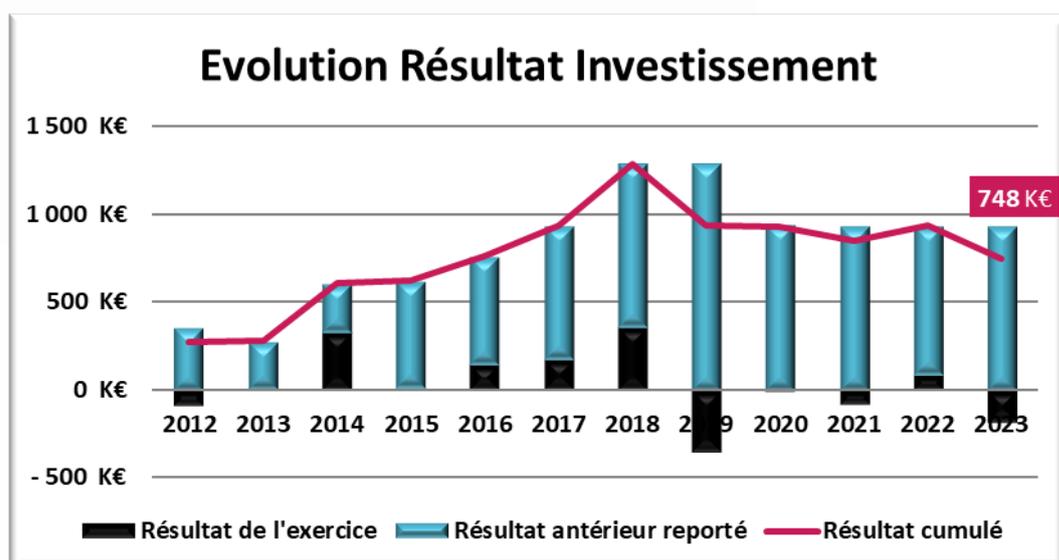
► Recettes

Recettes d'Investissement		Alloué 2023	CA 2023	BP 2024
Recettes Réelles		1 058 618	1 015 428	758 544
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	932 782,37	932 782,37	748 447,38
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 836	5 836	10 097
Chapitre 13	Subventions	120 000	76 810	-
Recettes d'Ordre		447 500	250 931	516 000
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	70 000		138 500
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	300 000	250 931	300 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	77 500	-	77 500
Total		1 506 118	1 266 359	1 274 544

► Dépenses

Dépenses d'Investissement		Alloué 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses Réelles		1 298 618	392 950	1 067 044
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-		-
Chapitre 16	Emprunts en euros	20 000	12 424	20 000
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	58 000	-	53 000
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	340 618	97 831	279 044
Chapitre 23	Immobilisations en cours	880 000	282 695	715 000
Dépenses d'Ordre		207 500	124 962	207 500
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectic	130 000	124 962	130 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	77 500	-	77 500
Total		1 506 118	517 912	1 274 544

► Evolution du résultat



Le budget fait apparaître des déficits annuels qui sont compensés par les volumes de surtaxes capitalisés antérieurement.

Les projets 2024

Le budget assainissement conserve une capacité d'investissement importante du fait du report de ses investissements.

En 2022, le marché relatif aux panneaux photovoltaïques avait dû être annulé du fait de l'offre unique reçue. En 2023, le marché a été relancé et attribué, mais les travaux ont pris du retard en raison de problématiques de dimensionnement du terrassement. Le chantier bien que commencé en 2023 fait l'objet d'un report en reste à réaliser.



En 2024, les travaux de réseaux porteront principalement sur la fin du chantier secteur sud centre ville avec la réalisation de la tranche conditionnelle.

Les autres travaux significatifs de l'exercice (100 K€) porteront sur des mises aux normes en 3 endroits de la ville afin de dissocier les eaux pluviales des eaux usées.

Concernant la station, des travaux de génie civil seront entrepris cette année à la demande du délégataire pour faire face à une dégradation due au sulfure d'hydrogène. La réalisation des travaux avoisinant 42 K€ HT fera l'objet d'une participation de Véolia à hauteur de 15 K€. *(cf avenant DSP CM du 25/03/24)*

2025 : Transfert de compétence ► Montfort Communauté